58e ANNEE (6e SÉRIE) — N° 30 — 22 JUILLET 1948

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Fondé en 1879 par Mgr F. PERRIOT

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Evêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

PROPERTY OF WESTON COLLEGE LIBR. WESTON, MASS

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Directeur

Mgr F.-M. CATHERINET
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Codirecteur

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : **R. DESVOYES**

Toutes les lettres doivent être adressées à : **Monsieur le Directeur de L'AMI DU CLERGE, à Langres (Haute-Marne)**

Chèques postaux : Nancy 21.88

PRIX DES ABONNEMENTS :

FRANCE et UNION FRANÇAISE
Doctrine seule. .... 200 fr.
Doctrine et Prédication .... 300 fr.

ETRANGER
Voir les conditions détaillées sur la couverture des 22 et 29 avril.

On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine*.
Tous les nouveaux abonnements partent du 1er *Janvier* de l'année en cours.

Les annonces sont reçues exclusivement chez **M. Jacques LEGUERNEY, 24, rue de Madrid, PARIS-8e.**

SOMMAIRE

DOCTRINE

Le Mouvement théologique actuel. — III. LA THÉOLOGIE DE L'EGLISE : R. P. CONGAR, 465 ; — Chan. Leclercq, 466 ; — R. P. Broutin, 467 ; — Mgr Journet, 468 ; — R. P. Leclerc, 469.

Actes du Saint-Siège. — Actes de S. S. Pie XII, 470, 471, 472, 473, 475, 477. — S. C. de la Propagande, 471, 474, 477, 478. — S. C. des Rites, 471, 472, 473, 474, 478. — S. C. Consistoriale, 471, 473, 477. — S. C. des Séminaires et Universités, 474. — S. C. des Religieux, 477. — S. Pénitencerie, 477. — Commission biblique, 472, 474.

L' « Ami du Clergé » et les livres. — Comptes rendus bibliographiques : F.-X. Calcagno, 478 ; J.-H. Nicolas, 479 ; J. Falcon, L. Denis, 480.

PREDICATION

Dominicales liturgiques. — XXX. *13e Dimanche après la Pentecôte* (Fête de l'Assomption) : L'étoile raconte la gloire du Seigneur, 209 ; — XXXI. *14e Dimanche* (Fête du Cœur-Immaculé de Marie) : Témoins des victoires du Seigneur, 211.

Plans d'instructions sur le Credo. — XVII. La chute originelle, 213 ; — XVIII. Je crois en Jésus-Christ, son Fils unique, 214.

Entretiens sur l'Action catholique. — XXIV. La spécialisation, 216.

La Sanctification de la journée. — XVII. *Les Exercices de piété* (suite) : La visite au St-Sacrement. 1. Les motifs, 218 ; — XVIII. 2. La méthode, 219.

Panégyrique de la Bienh. Jeanne Delanoue. — La dignité des pauvres dans l'Eglise *(Discours de S. S. Pie XII)*, 221.

Causeries liturgiques. — XIX. *Les fêtes secondaires de J.-C. après la Pentecôte :* I. Le Cœur eucharistique, 223 ; — II. Fête du Précieux-Sang et de la Transfiguration, 223.

Sylva rerum..., 224.

Errata. — Dans la partie *Prédication*, la numérotation de la série des *Dominicales liturgiques* comporte plusieurs erreurs : n° 27 du 1er juillet, lire : XXVIII *bis* ; — n°s 29-31 des 22-29 juillet, lire : XXX et XXXI.

Avis pratiques

1° Pour les changements d'adresse, joindre l'ancienne bande, ou du moins le libellé très lisible de l'ancienne adresse, et 10 fr.

2° Pour les questions, joindre une bande, ou une adresse lisible — (les noms propres ne se devinent pas !) — et un timbre de 6 fr.

3° Inscrire toujours son *nom* sur les chèques de virement.

Abonnements étrangers

L'augmentation nouvelle des tarifs postaux, à dater du 1er juillet, nous oblige à porter le tarif des nouveaux abonnements de 1948 à : *Doctrine seule :* 400 fr. ; — *Doctrine et Prédication :* 500 fr.

Les abonnements déjà contractés RESTENT SANS CHANGEMENT.

PETIT COURRIER

Q. — Voudriez-vous avoir l'obligeance de me faire savoir ce que l'on connaît de certain concernant sainte Marguerite, vierge et martyre (20 juillet), qui est titulaire de mon église ? Elle est représentée avec un dragon à ses pieds.

R. — D'après la tradition, Marguerite, fille d'un prêtre païen, fut instruite du christianisme et baptisée à l'insu de son père. Celui-ci ne pouvant la contraindre à renier sa foi, la fit arrêter. Condamnée à de cruelles tortures, elle fut finalement décapitée (vers 275). Son culte se répandit en Occident à partir du XI^e^ siècle ; beaucoup d'églises lui sont dédiées ; on l'invoque pour l'heureuse délivrance des futures mamans. On croit posséder son corps à Montefiascone (Toscane). Elle est au nombre des saints auxiliateurs.

Q. — J'ai ici une Congrégation d'Enfants de Marie. J'avais à leur usage un *Manuel* de piété édité chez Cattier. Si je suis bien renseigné, il n'a pas continué, et je me demande où m'adresser.

R. — Cherchez : Cahour, S. J., *Manuel des Enfants de Marie,* Paris, J. de Gigord ; — Fleury, S. J., *Manuel des Congrégations de la T. S. Vierge,* Tours, Mame, s'ils sont encore édités.

Q. — Je serais reconnaissant à l'*Ami* de me donner quelques renseignements sur S. *Sabeau,* que les bûcherons de la région fêtent comme leur saint patron, à la date du 8 mai.

R. — Parmi les saints *Sabas, Sabin, Savin* ou *Sabel,* je n'en trouve aucun qui corresponde à cette date ni, avec vraisemblance, à ce patronage.

Q. — Pourrait-on demander que les comptes rendus bibliographiques de l'*Ami,* qui le font souvent, indiquent *toujours* le prix des livres ? C'est important par le temps qui court et cela peut éviter de curieuses et peu agréables surprises.

R. — Nous l'indiquons *chaque fois que nous le connaissons.* Mais souvent les éditeurs ne le mentionnent pas, sans doute par suite de *l'instabilité* des prix !

Q. — Une personne voudrait vouer son enfant malade à S. Antoine de Padoue et pour cela lui faire porter le cordon de S. Antoine. L'*Ami* pourrait-il me dire 1° s'il y a un cordon de S. Antoine ; 2° si oui, où se le procurer ? 3° Quelle bénédiction peut ou doit lui être donnée et par qui ?

R. — Aucun auteur ne mentionne un « cordon de S. Antoine ». Peut-être y a-t-il confusion avec le « cordon de S. François » (cf. Rit. rom. *Benedictiones propriæ nonnullorum Ordinum...,* n° 27) ? — Cependant, parmi les « Bénédictions non réservées », n° 52 se trouve une « *Benedictio cinguli... in honorem... alicujus sancti canonizati* » ; vous pouvez donc l'utiliser en l'honneur de S. Antoine de Padoue. Et vous pouvez invoquer ce saint qui fut, dès son vivant, un grand *thaumaturge.* Pour tous renseignements plus pratiques, adressez-vous à un couvent de Franciscains.

Q. — Quelle est l'adresse des *Editions de la Nouvelle France ?*

R. — 44, rue Copernic, Paris-16^e^.

Q. — J'ai l'intention de me procurer un livre contenant l'évangile de tous les dimanches de l'année avec un bon commentaire qui puisse faire du bien à mes paroissiens. Quels ouvrages me conseillez-vous ?

R. — Prenez les *Dominicales* de E. Duplessy, 3 vol. in-12 chez Téqui ; — ou, dans l'*Ami* (Prédication, 1903, 1904) *Explication populaire des Evangiles,* par un CURÉ DE CAMPAGNE. Pour le texte même des évangiles, voyez un vol. paru chez Lethielleux.

Q. — Il existe une œuvre qui s'appelle : *La Route Mariale* et qui consiste à favoriser l'érection, le long des grandes routes, de statues ou oratoires de la T. S. Vierge. Mais j'ai perdu, avec les prospectus reçus, l'adresse de cette œuvre. Pourriez-vous me la donner ?

R. — Cette œuvre, encouragée par plusieurs évêques, a déjà été signalée par l'*Ami* (15 mai 1947, p. 105 des couv.). Demandez tous renseignements au *Secrétariat de la Route Mariale,* à Deux-Villes (Ardennes), ou au *Centre de Propagande,* Le Chesne (Ardennes).

Q. — Existe-t-il : 1° un S. *Christian ?* 2° une Ste *Carmen ?* 3° une Ste *Consuelle ?*

R. — Christian *(Christianus)* = Chrétien. Bienh. Chrétien de Douai (1^er^ avril), prêtre et confesseur (XIII^e^ siècle) ; — Bienh. Chrétien, évêque d'Auxerre († 873), fête le 22 novembre ; — Bienh. Chrétien de Pérouse, dominicain (1^er^ décembre) ; — plusieurs moines cisterciens.

2° Ste Carmen = N.-D. du Mont Carmel *(Virgo Carmeli),* 16 juillet.

3° J'ignore.

Q. — Appelé à prêcher, au début de novembre prochain, une *neuvaine aux âmes du Purgatoire,* je serais reconnaissant à l'*Ami* s'il pouvait m'indiquer un ouvrage où je trouverais une inspiration utile.

R. — Prenez Mgr Chollet, *Nos morts,* in-8, Lethielleux ; — Jugie, *Le Purgatoire et les moyens de l'éviter,* in-8, Lethielleux ; — Rolland, *Le Vestibule du Paradis,* in-8 de 440 p., 70 f., aux bureaux de l'*Ami du Clergé.*

P. 74. — Au sujet d'une sainte *Ingrid,* — voici ce que j'en ai trouvé dans le *Lexikon für Theologie und Kirche* t. V, col. 400 :

« Ingrid Elofsdotter O. P., décédée le 2 (?) sept. 1282, fut avec ses frères et sœurs l'aide principal de Pierre de Dacia dans la fondation du couvent suédois de dominicaines à Skeninge. Veuve, elle en fut nommée la première prieure. Tenue en grande vénération et glorifiée par des miracles, elle était réputée digne de la canonisation au temps du Concile de Constance. En 1418, Martin V institua son procès informatif.

Bibliographie : *Bull. O. P.* II (Rome, 1730), p. 542-45 ; — Wedel-Jarlsberg, *La Province de Dacia* (ibid. 1899), p. 104, 146-50 ; — A. Walz, *Compendium hist. O. P.* (ibid. 1930), p. 122, 531, 574.

P. 101. — *Evelyne* = Eva. Ste Eve : fête le 19 décembre ; — vierge et martyre, patronne de Dreux, fête le 6 septembre.

P. 102. — Sur *Saint Nicolas de Fluë,* lire la biographie (qui vient de paraître aux « Cahiers du Rhône », La Baconnière, Neufchâtel (Suisse), et Editions du Seuil, à Paris) de Charles JOURNET.

Héros national au même titre que notre Jeanne d'Arc, Nicolas de Fluë est également vénéré des protestants et des catholiques. On trouvera dans le livre de M. Journet d'intéressantes reproductions (concernant notamment le symbolisme de la roue qui apparaît dans les visions du saint pour figurer la Trinité) et plusieurs discussions critiques (la nature des visions, le jeûne total observé selon la tradition pendant 19 ans,

58e ANNÉE (6e SÉRIE) N° 30 22 JUILLET 1948

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Directeur

Mgr F.-M. CATHERINET
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Codirecteur

Le Mouvement Théologique actuel

(Quatrième article — Cf. *Ami*, 19 fév., 13 mai, 4 juin 1948)

III. — La Théologie de l'Eglise

Depuis près d'un demi-siècle, l'attention des théologiens s'est concentrée d'une manière toute particulière sur l'Eglise. En face des mouvements œcuméniques qui trahissent chez les chrétiens non unis un sentiment d'insécurité par rapport à la vérité et provoquent chez un certain nombre d'entre eux des désirs réels de rapprochement avec l'Eglise romaine, il importe de montrer que celle-ci, soit dans sa constitution actuelle, soit au cours de son histoire, n'a pas failli à la mission conférée jadis par Jésus aux apôtres et qu'elle est bien l'Eglise du Christ. De nombreuses études ont été publiées en ce sens, dont une bonne partie compose la remarquable collection *Unam Sanctam.*

A. — Ouvrages doctrinaux

I. — La première en date, depuis l'ouverture des hostilités, est le recueil publié pendant la captivité de son auteur, *Esquisses du mystère de l'Eglise*, par M.-J. Congar, O. P. [1]. Ces « Esquisses » sont un programme ; elles préfacent normalement la plupart des autres productions d'ecclésiologie, dont elles représentent, pour ainsi dire, la pensée inspiratrice.

Les « Esquisses » sont un recueil d'études. La première, *l'Eglise et son unité,* était destiné à un ouvrage écrit en collaboration par des catholiques pour le public des grandes Conférences œcuméniques et spécialement de la deuxième conférence du christianisme pratique réunie à Oxford (juillet 1937). Le but de l'auteur, en s'adressant à des chrétiens séparés de nous, était de leur présenter une vue d'ensemble du mystère de l'Eglise en partant des sources révélées, pour montrer l'enchaînement logique de tous les éléments dérivés par rapport aux éléments premiers et principaux. L'Eglise fondée par le Christ est l'héritière des promesses faites à Abraham et au peuple juif. Mais cet héritage est un héritage céleste, incorruptible, héritage du Royaume, de la vie éternelle ; c'est l'accès de la sainte Sion, la cité du Dieu vivant, la Jérusalem céleste , et, par cet héritage, nous avons une communauté de vie avec Dieu, nous avons la vie éternelle. » « Cette transposition inouïe de notre héritage ne peut se concevoir que par la transposition inouïe de l'héritier. Si nous avons part aux biens patrimoniaux de Dieu, c'est dans le Christ Jésus » (p. 16). Pour réaliser les promesses antiques, toutes choses doivent être reprises dans le Christ, « récapitulées » en lui. Cette restauration de toutes choses, c'est concrètement l'Eglise : Eglise universelle, mais aussi une et sainte ; Eglise unie au Christ qui la fait vivre ; Eglise corps du Christ, dont nous sommes membres vivants par le baptême et l'eucharistie et, à un titre moins majeur, les autres sacrements, à condition toutefois que ces sacrements expriment notre foi et notre union au Christ.

Mais l'Eglise n'est pas seulement sacramentelle ; elle est apostolique et dotée de pouvoirs sacrés, donc hiérarchique. Le corps apostolique apparaît dans l'Eglise comme ayant une fonction d'organe et de critère de l'unité, d'une unité conçue comme une unité visible et sociétaire ; car l'Eglise doit avoir la forme et les exigences d'une société et, quels que soient les développements, les modifications, les adaptations imposées à la vie ecclésiastique par les réalités humaines, géographiques, culturelles, historiques, les mêmes éléments essentiels de la communion ecclésiastique demeureront. Sociétaire, l'Eglise doit présenter en elle une distribution de pouvoirs et de compétences : pouvoir pastoral de gouvernement, sacerdotal de sanctification, prophétique d'enseignement nécessaires à la fin que lui a assignée le Christ.

L'Eglise est un corps vivant. Un être vivant doit réaliser le germe qu'il a reçu en naissant et le développer conformément aux exigences de sa croissance naturelle. Ainsi en est-il de l'Eglise. Les progrès dans la présentation et l'approfondissement des vérités révélées, dans l'administration des sacrements, dans la liturgie, dans l'organisation et le gouvernement ecclésiastique accusent des différences parfois considérables avec ce qui fut à l'origine — (et il faut aussi, certes, reconnaître certaines infidélités personnelles des hommes d'Eglise, leurs responsabilités à certaines époques) ; — mais tout cela n'empêche pas la fidélité de l'Eglise à la loi essentielle, vivante en elle par la vertu du Christ. « Notre Eglise actuelle,

« organisée pour l'action, très fortement constituée comme société, est, par le dedans, une communauté vivant mystiquement avec le Christ mort, ressuscité et glorieux. Les implications juridiques de la communion ecclésiastique ont bien pu se développer en elle ; elle n'est pas substantiellement différente de la communauté du Cénacle qui, assidue à la prédication des Apôtres, à la communauté, à la fraction du pain et aux prières, n'avait qu'un cœur et qu'une âme... Toute sa vie extérieure, tout son appareil sociétaire ne sont qu'une expression et un instrument d'une

[1] M.-J. Congar, des Frères Prêcheurs. — *Esquisses du Mystère de l'Eglise*. — In-8 de 170 p., 120 fr., Paris, 1941. Editions du Cerf.

L'*Ami* a présenté en 1938, p. 360, un ouvrage capital du P. Congar, *Chrétiens désunis*, où l'auteur expose les « principes d'un œcuménisme catholique. » (Coll. *Unam Sanctam*).

INTENTIONAL SECOND EXPOSURE

PETIT COURRIER

Q. — Voudriez-vous avoir l'obligeance de me faire savoir ce que l'on connaît de certain concernant sainte Marguerite, vierge et martyre (20 juillet), qui est titulaire de mon église ? Elle est représentée avec un dragon à ses pieds.

R. — D'après la tradition, Marguerite, fille d'un prêtre païen, fut instruite du christianisme et baptisée à l'insu de son père. Celui-ci ne pouvant la contraindre à renier sa foi, la fit arrêter. Condamnée à de cruelles tortures, elle fut finalement décapitée (vers 275). Son culte se répandit en Occident à partir du XIe siècle ; beaucoup d'églises lui sont dédiées ; on l'invoque pour l'heureuse délivrance des futures mamans. On croit posséder son corps à Montefiascone (Toscane). Elle est au nombre des saints auxiliateurs.

Q. — J'ai ici une Congrégation d'Enfants de Marie. J'avais à leur usage un *Manuel* de piété édité chez Cattier. Si je suis bien renseigné, il n'a pas continué, et je me demande où m'adresser.

R. — Cherchez : Cahour, S. J., *Manuel des Enfants de Marie,* Paris, J. de Gigord ; — Fleury, S. J., *Manuel des Congrégations de la T. S. Vierge,* Tours, Mame, s'ils sont encore édités.

Q. — Je serais reconnaissant à l'*Ami* de me donner quelques renseignements sur S. *Sabeau,* que les bûcherons de la région fêtent comme leur saint patron, à la date du 8 mai.

R. — Parmi les saints *Sabas, Sabin, Savin* ou *Sabel,* je n'en trouve aucun qui corresponde à cette date ni, avec vraisemblance, à ce patronage.

Q. — Pourrait-on demander que les comptes rendus bibliographiques de l'*Ami,* qui le font souvent, indiquent *toujours* le prix des livres ? C'est important par le temps qui court et cela peut éviter de curieuses et peu agréables surprises.

R. — Nous l'indiquons *chaque fois que nous le connaissons.* Mais souvent les éditeurs ne le mentionnent pas, sans doute par suite de *l'instabilité* des prix !

Q. — Une personne voudrait vouer son enfant malade à S. Antoine de Padoue et pour cela lui faire porter le cordon de S. Antoine. L'*Ami* pourrait-il me dire 1o s'il y a un cordon de S. Antoine ; 2o si oui, où se le procurer ? 3o Quelle bénédiction peut ou doit lui être donnée et par qui ?

R. — Aucun auteur ne mentionne un « cordon de S. Antoine ». Peut-être y a-t-il confusion avec le « cordon de S. François » (cf. Rit. rom. *Benedictiones propriæ nonnullorum Ordinum...,* no 27) ? — Cependant, parmi les « Bénédictions non réservées », no 52 se trouve une « *Benedictio cinguli... in honorem... alicujus sancti canonizati* » ; vous pouvez donc l'utiliser en l'honneur de S. Antoine de Padoue. Et vous pouvez invoquer ce saint qui fut, dès son vivant, un grand *thaumaturge.* Pour tous renseignements plus pratiques, adressez-vous à un couvent de Franciscains.

Q. — Quelle est l'adresse des *Editions de la Nouvelle France ?*

R. — 44, rue Copernic, Paris-16e.

Q. — J'ai l'intention de me procurer un livre contenant l'évangile de tous les dimanches de l'année avec un bon commentaire qui puisse faire du bien à mes paroissiens. Quels ouvrages me conseillez-vous ?

R. — Prenez les *Dominicales* de E. Duplessy, 3 vol. in-12 chez Téqui ; — ou, dans l'*Ami* (Prédication, 1903, 1904) *Explication populaire des Evangiles,* par un CURÉ DE CAMPAGNE. Pour le texte même des évangiles, voyez un vol. paru chez Lethielleux.

Q. — Il existe une œuvre qui s'appelle : *La Route Mariale* et qui consiste à favoriser l'érection, le long des grandes routes, de statues ou oratoires de la T. S. Vierge. Mais j'ai perdu, avec les prospectus reçus, l'adresse de cette œuvre. Pourriez-vous me la donner ?

R. — Cette œuvre, encouragée par plusieurs évêques, a déjà été signalée par l'*Ami* (15 mai 1947, p. 105 des couv.). Demandez tous renseignements au *Secrétariat de la Route Mariale,* à Deux-Villes (Ardennes), ou au *Centre de Propagande,* Le Chesne (Ardennes).

Q. — Existe-t-il : 1o un S. *Christian ?* 2o une Ste *Carmen ?* 3o une Ste *Consuelle ?*

R. — Christian *(Christianus)* = Chrétien. Bienh. Chrétien de Douai (1er avril), prêtre et confesseur (XIIIe siècle) ; — Bienh. Chrétien, évêque d'Auxerre († 873), fête le 22 novembre ; — Bienh. Chrétien de Pérouse, dominicain (1er décembre) ; — plusieurs moines cisterciens.

2o Ste Carmen = N.-D. du Mont Carmel *(Virgo Carmeli),* 16 juillet.

3o J'ignore.

Q. — Appelé à prêcher, au début de novembre prochain, une *neuvaine aux âmes du Purgatoire,* je serais reconnaissant à l'*Ami* s'il pouvait m'indiquer un ouvrage où je trouverais une inspiration utile.

R. — Prenez Mgr Chollet, *Nos morts,* in-8, Lethielleux ; — Jugie, *Le Purgatoire et les moyens de l'éviter,* in-8, Lethielleux ; — Rolland, *Le Vestibule du Paradis,* in-8 de 440 p., 70 f., aux bureaux de l'*Ami du Clergé.*

P. 74. — Au sujet d'une sainte *Ingrid,* — voici ce que j'en ai trouvé dans le *Lexikon für Theologie und Kirche* t. V, col. 400 :

« Ingrid Elofsdotter O. P., décédée le 2 (?) sept. 1282, fut avec ses frères et sœurs l'aide principal de Pierre de Dacia dans la fondation du couvent suédois de dominicaines à Skeninge. Veuve, elle en fut nommée la première prieure. Tenue en grande vénération et glorifiée par des miracles, elle était réputée digne de la canonisation au temps du Concile de Constance. En 1418, Martin V institua son procès informatif.

Bibliographie : *Bull. O. P.* II (Rome, 1730), p. 542-45 ; — Wedel-Jarlsberg, *La Province de Dacia* (ibid. 1899), p. 104, 146-50 ; — A. Walz, *Compendium hist. O. P.* (ibid. 1930), p. 122, 531, 574.

P. 101. — *Evelyne* = Eva. Ste Eve ; fête le 19 décembre ; — vierge et martyre, patronne de Dreux, fête le 6 septembre.

P. 102. — Sur *Saint Nicolas de Fluë,* lire la biographie (qui vient de paraître aux « Cahiers du Rhône », La Baconnière, Neufchâtel (Suisse), et Editions du Seuil, à Paris) de Charles JOURNET.

Héros national au même titre que notre Jeanne d'Arc, Nicolas de Fluë est également vénéré des protestants et des catholiques. On trouvera dans le livre de M. Journet d'intéressantes reproductions (concernant notamment le symbolisme de la roue qui apparaît dans les visions du saint pour figurer la Trinité) et plusieurs discussions critiques (la nature des visions, le jeûne total observé selon la tradition pendant 19 ans,

58e ANNÉE (6e SÉRIE) N° 30 22 JUILLET 1948

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Directeur

Mgr F.-M. CATHERINET
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Codirecteur

Le Mouvement Théologique actuel

(Quatrième article — Cf. *Ami*, 19 fév., 13 mai, 4 juin 1948)

III. — La Théologie de l'Eglise

Depuis près d'un demi-siècle, l'attention des théologiens s'est concentrée d'une manière toute particulière sur l'Eglise. En face des mouvements œcuméniques qui trahissent chez les chrétiens non unis un sentiment d'insécurité par rapport à la vérité et provoquent chez un certain nombre d'entre eux des désirs réels de rapprochement avec l'Eglise romaine, il importe de montrer que celle-ci, soit dans sa constitution actuelle, soit au cours de son histoire, n'a pas failli à la mission conférée jadis par Jésus aux apôtres et qu'elle est bien l'Eglise du Christ. De nombreuses études ont été publiées en ce sens, dont une bonne partie compose la remarquable collection *Unam Sanctam.*

A. — Ouvrages doctrinaux

I. — La première en date, depuis l'ouverture des hostilités, est le recueil publié pendant la captivité de son auteur, *Esquisses du mystère de l'Eglise*, par M.-J. Congar, O. P. [1]. Ces « Esquisses » sont un programme ; elles préfacent normalement la plupart des autres productions d'ecclésiologie, dont elles représentent, pour ainsi dire, la pensée inspiratrice.

Les « Esquisses » sont un recueil d'études. La première, *l'Eglise et son unité,* était destiné à un ouvrage écrit en collaboration par des catholiques pour le public des grandes Conférences œcuméniques et spécialement de la deuxième conférence du christianisme pratique réunie à Oxford (juillet 1937). Le but de l'auteur, en s'adressant à des chrétiens séparés de nous, était de leur présenter une vue d'ensemble du mystère de l'Eglise en partant des sources révélées, pour montrer l'enchaînement logique de tous les éléments dérivés par rapport aux éléments premiers et principaux. L'Eglise fondée par le Christ est l'héritière des promesses faites à Abraham et au peuple juif. Mais cet héritage est un héritage céleste, incorruptible, héritage du Royaume, de la vie éternelle ; c'est l'accès de la sainte Sion, la cité du Dieu vivant, la Jérusalem céleste , et, par cet héritage, nous avons une communauté de vie avec Dieu, nous avons la vie éternelle. »

[1] M.-J. Congar, des Frères Prêcheurs. — *Esquisses du Mystère de l'Eglise.* — In-8 de 170 p., 120 fr., Paris, 1941. Editions du Cerf.
L'*Ami* a présenté en 1938, p. 360, un ouvrage capital du P. Congar, *Chrétiens désunis*, où l'auteur expose les « principes d'un œcuménisme catholique. » (Coll. *Unam Sanctam*).

« Cette transposition inouïe de notre héritage ne peut se concevoir que par la transposition inouïe de l'héritier. Si nous avons part aux biens patrimoniaux de Dieu, c'est dans le Christ Jésus » (p. 16). Pour réaliser les promesses antiques, toutes choses doivent être reprises dans le Christ, « récapitulées » en lui. Cette restauration de toutes choses, c'est concrètement l'Eglise : Eglise universelle, mais aussi une et sainte ; Eglise unie au Christ qui la fait vivre ; Eglise corps du Christ, dont nous sommes membres vivants par le baptême et l'eucharistie et, à un titre moins majeur, les autres sacrements, à condition toutefois que ces sacrements expriment notre foi et notre union au Christ.

Mais l'Eglise n'est pas seulement sacramentelle ; elle est apostolique et dotée de pouvoirs sacrés, donc hiérarchique. Le corps apostolique apparaît dans l'Eglise comme ayant une fonction d'organe et de critère de l'unité, d'une unité conçue comme une unité visible et sociétaire ; car l'Eglise doit avoir la forme et les exigences d'une société et, quels que soient les développements, les modifications, les adaptations imposées à la vie ecclésiastique par les réalités humaines, géographiques, culturelles, historiques, les mêmes éléments essentiels de la communion ecclésiastique demeureront. Sociétaire, l'Eglise doit présenter en elle une distribution de pouvoirs et de compétences : pouvoir pastoral de gouvernement, sacerdotal de sanctification, prophétique d'enseignement nécessaires à la fin que lui a assignée le Christ.

L'Eglise est un corps vivant. Un être vivant doit réaliser le germe qu'il a reçu en naissant et le développer conformément aux exigences de sa croissance naturelle. Ainsi en est-il de l'Eglise. Les progrès dans la présentation et l'approfondissement des vérités révélées, dans l'administration des sacrements, dans la liturgie, dans l'organisation et le gouvernement ecclésiastique accusent des différences parfois considérables avec ce qui fut à l'origine — (et il faut aussi, certes, reconnaître certaines infidélités personnelles des hommes d'Eglise, leurs responsabilités à certaines époques) ; — mais tout cela n'empêche pas la fidélité de l'Eglise à la loi essentielle, vivante en elle par la vertu du Christ. « Notre Eglise actuelle,

« organisée pour l'action, très fortement constituée comme société, est, par le dedans, une communauté vivant mystiquement avec le Christ mort, ressuscité et glorieux. Les implications juridiques de la communion ecclésiastique ont bien pu se développer en elle ; elle n'est pas substantiellement différente de la communauté du Cénacle qui, assidue à la prédication des Apôtres, à la communauté, à la fraction du pain et aux prières, n'avait qu'un cœur et qu'une âme... Toute sa vie extérieure, tout son appareil sociétaire ne sont qu'une expression et un instrument d'une

vie intérieure qui est la vie du Christ. Toute l'activité extérieure et visible de l'Eglise ne va qu'à réaliser ce qui est sa substance intime : la vie de l'humanité dans le Christ » (p. 56-57).

Des autres études, nous retiendrons surtout *L'Idée de l'Eglise chez S. Thomas d'Aquin*. « En vérité, S. Thomas a une doctrine sur les pouvoirs de l'Eglise, le sacerdoce, la juridiction, la constitution de l'Eglise, la Papauté et l'Episcopat, le magistère ecclésiastique, les rapports de l'Eglise et de l'Etat, du spirituel et du temporel; il a même une esquisse des propriétés de l'Eglise dont, après bien des tâtonnements et des fortunes diverses, on fera par la suite des *notes apologétiques*. » Ces affirmations du P. Congar sont corroborées par un nombre impressionnant de textes, empruntés aux différentes œuvres du Docteur Angélique. Cela dit, l'ecclésiologie de S. Thomas montre l'Eglise-institution, l'Eglise-société étroitement liée à l'Eglise-Corps mystique. Pour S. Thomas, il semble bien que l'Eglise-société est la forme même d'existence du Corps mystique, bien plus, qu'elle en est le « sacrement » et le ministère, bref l'instrument de réalisation. Toute l'Eglise devient ainsi comme un grand sacrement, dont l'eucharistie et l'âme.

« Ce sacrement, considéré seulement du dehors, est comme un *sacramentum tantum* ; c'est l'Eglise-institution, avec ses rites, son organisation, sa hiérarchie, sa législation, etc. Ce sacrement est réellement ordonné et, à des degrés divers, efficacement ordonné à produire un effet spirituel, une sorte de *res et sacramentum*, lequel, à son tour, est le signe réalisateur d'une grâce purement intérieure, l'*Unitas corporis mystici*, foi et charité dans la vie de la foi vive. On comprend ainsi que S. Thomas ait pu dire que le rôle du Pape (et par conséquent de toute la hiérarchie) « est de tenir l'Eglise soumise à l'action intérieure du Christ qui, par son Saint-Esprit, se consacre son Eglise et lui imprime son sceau et son image » (p. 88)[2].

Les « Esquisses » qui suivent, si intéressantes soient-elles, n'ont pas l'importance des deux premières. La troisième, relative au *Corps mystique*, montre ce que sa réalisation requiert de nous. La quatrième met en relief cette vérité : l'Eglise prend *conscience de sa catholicité* surtout en la vivant. Enfin deux études, publiées à l'occasion du centenaire de Mœhler, terminent le recueil : *L'Esprit des Pères d'après Mœhler* et *L'Hérésie d'après Mœhler*.

II. — *La Vie du Christ dans son Eglise* de M. le chanoine Leclercq [3] s'apparente aux idées du P. Congar. Il ne suffit pas de montrer le Christ à l'origine de l'Eglise, il faut encore savoir « en quoi, de quelle manière, les chrétiens doivent s'unir à l'Eglise, servir l'Eglise et trouver le Christ dans l'Eglise, se rendre compte de la place que chacun est appelé à tenir dans l'Eglise » (p. 13). Nous sommes invités par là à reprendre tout le dogme, toute la liturgie, toute la morale, toute l'histoire sous l'aspect spécial de l'Eglise.

Vie intérieure de l'Eglise, vie extérieure de l'Eglise, telles sont les deux parties de l'ouvrage.

L'Eglise porte en elle la vie du Christ lui-même et son rôle est de faire pénétrer cette vie dans la conduite de ses adhérents. C'est là sa transcendance, sa valeur surhumaine ; c'est aussi le principe de ses difficultés. L'œuvre amorcée par Jésus doit être continuée par la succession apostolique. Cette continuité a nécessairement pour base l'unité ; unité se traduisant par la fidélité au Christ, à son enseignement, à ses institutions, n'excluant pas toutefois les développements et les adaptations nécessaires. Des déviations ont pu parfois se produire : elles proviennent d'un manque de sainteté chez certains membres de l'Eglise : toutes se corrigent par une renaissance de sainteté. La fidélité au Christ exige cette sainteté nécessaire à qui veut être instrument docile du Christ.

La fidélité au Christ n'exclut pas les diversités accidentelles ou de simple forme se greffant sur l'unité fondamentale. Ce qui importe, c'est de garder « l'esprit catholique », le « sens catholique », grâce auquel nous discernons ce qui est du Christ dans l'Eglise et nous nous formons à l'union au Christ par l'union à l'Eglise (p. 77). Cet esprit catholique se trouve fréquemment battu en brèche : de multiples causes opposent « les chrétiens d'esprit et les chrétiens qui ne le sont que de foi et de pratique rituelle. » Les premiers doivent engager, dans l'intérieur même de l'Eglise, « la lutte pour l'esprit du Christ ». Cette lutte pose parfois de graves problèmes entre « gouvernants et gouvernés ». La sagesse du gouvernement, déclare l'auteur, « consiste à discerner dans quelle mesure les principes sont applicables, à demander aux gouvernés le maximum de ce qu'on peut attendre d'eux et à faire progresser le droit au fur et à mesure que l'opinion s'éduque [4] ».

[2] Voici le texte de S. Thomas : « Similis autem error dicentium Christi vicarium, Romanæ Ecclesiæ Pontificem, non habere universalis Ecclesiæ primatum errori dicentium Spiritum Sanctum a Filio non procedere. Ipse enim Christus Dei Filius suam Ecclesiam consecrat, et sibi consignat Spiritu Sancto quasi charactere seu sigillo. Et similiter Christi vicarius suo primatu et providentia universam Ecclesiam tanquam fidelis minister Christo subjectam conservat. » *Contra errores Græcorum*, édit. de Parme, t. xv, p. 256. Idée riche, rapprochement suggestif.

[3] J. Leclercq, *La Vie du Christ dans son Eglise*. — In-8 de 250 p., Paris, 1945, Edit. du Cerf. Une nouvelle édition (1947), in-8 de 340 p. est très récemment parue. A part deux brèves additions, le texte en est pratiquement inchangé. Seule la typographie différencie le nombre de pages. (Coll. *Unam Sanctam*).

[4] Ce ch. VIII d'où est extrait cette phrase doit être lu avec beaucoup d'attention. A notre avis, sur certains points, et en conformité avec sa déclaration sur « la sagesse du gouvernement », l'auteur aurait pu présenter avec plus de nuances et de bienveillance le rôle du clergé en face de difficultés pratiques devant lesquelles la prudence chrétienne l'oblige à éviter des ruptures désastreuses.

Par ailleurs, nous soumettons à nos lecteurs, à titre purement documentaire, le paragraphe suivant : « Quand il s'agit de préceptes disciplinaires, le refus d'obéissance général et continu oblige parfois l'Eglise ou à retirer son commandement ou à le laisser tomber en désuétude. *Dans certains diocèses français, les évêques ont fini par supprimer du catéchisme que l'assistance à la messe le dimanche soit une obligation grave.* La situation était la suivante : dans beaucoup de paroisses, presque personne n'allait plus à la messe, excepté les enfants. Quand on enseignait au catéchisme que l'omission de la messe du dimanche était un péché grave, les parents se fâchaient et menaçaient de retirer les enfants du catéchisme. Finalement l'enseignement du précepte faisait tort à la vie religieuse ; on cessa de l'enseigner ; ce fut dès lors comme s'il n'existait plus » (p. 122).

Or le *Catéchisme national*, en usage dans tous les diocèses de France, comporte la réponse suivante (n. 319) : « C'est une faute *grave* de ne pas assister à la messe, par sa faute, le dimanche et les fêtes d'obligation, car c'est manquer à l'un des principaux devoirs du chrétien. » Et la nouvelle édition de 1947 s'exprime plus nettement encore : « Le second commandement de l'Eglise m'ordonne d'assister à la messe les dimanches et fêtes d'obligation sous peine de péché *mortel* » (n. 391).

S'inspirant de cette sagesse, l'autorité doit s'affirmer chez les gouvernants, autorité doctrinale et disciplinaire, dont la rectitude est garantie par l'Esprit-Saint. L'action du Saint Esprit s'exercera d'autant plus purement que les membres de l'Eglise y seront plus dociles, mais elle agit avec suffisamment de force pour que l'Eglise, sur les points essentiels, ne puisse dévier de la voie où le Christ l'a placée. Le Saint-Siège et l'épiscopat jouent ainsi le rôle de lien d'unité dans le corps de l'Eglise, dont ils contrôlent les mouvements, les dirigent parfois, les provoquent de temps à autre [5].

La seconde partie du volume comporte seulement quatre chapitres . l'Eglise militante, l'Eglise et la civilisation, l'Eglise et l'Etat, l'Eglise devant la persécution. Quatre chapitres : on pourrait dire, quatre belles conférences.

L'Eglise conquiert des âmes, mais pour le ciel Ne nous étonnons pas si elle a toujours à lutter ; elle ne peut avoir de victoires définitives sur terre ; il n'y a de définitif que des élus et des damnés. L'idée d'une chrétienté, telle qu'on l'a rêvée au Moyen Age, est irréalisable et nous n'avons pas à le regretter.

[5] Toute une page de ce chapitre VIII (p. 135), (qui n'a reçu d'ailleurs aucune modification dans la nouvelle édition), doit être lue avec beaucoup d'attention et de... bienveillance. Sans doute, chaque pape apporte sur le trône de Pierre l'action d'une personnalité particulière qui a subi l'influence de tous les mouvements de pensée de son temps; mais, quand il devient pape, est-il bien exact d'affirmer qu'il est *dominé* (c'est sur cette expression que porte notre remarque) par un ensemble d'opinions et de sentiments, par une tournure d'esprit qu'il doit à son passé, au temps où il n'était point pape, en sorte que les papes expriment l'opinion de l'Eglise autant qu'ils la dirigent ? Les papes, ajoute-t-on, sortent de l'Eglise ; ils en sont le produit ; ils la reflètent et donc il est faux de prétendre séparer le pape de l'Eglise et de les opposer...

On aurait aimé trouver une affirmation plus nette de l'action divine sur la personne même du Souverain Pontife, de l'autorité divine reçue par le Pape à l'instant où il accepte son élection, de sa qualité de Chef visible de l'Eglise qui, tout en montrant qu'il est impossible de séparer la tête du corps et de les opposer, affirme nettement une supériorité personnelle sur tous les membres de l'Eglise. Car, en réalité, le Pape, tout en exprimant peut-être l'opinion (?) de l'Eglise, fait plus que l'exprimer ; il la sanctionne, il la promulgue comme une doctrine qui s'impose et, ce faisant, il est plus que le produit de l'Eglise, il est *l'élu de Dieu*, de qui *directement* il tient toute son autorité suprême. Aussi, l'infaillibilité personnelle semble mal exprimée en la présentant comme une simple « modalité » de l'infaillibilité de l'Eglise. Certes, M. L. ne met en doute aucune des vérités catholiques ; tout le contexte du chap. VIII montre bien notre accord fondamental. Mais certaines formules, à notre humble avis, auraient gagné à être nuancées d'une manière plus complète et plus affirmative.

Le légitime souci de mettre en relief la liberté dont jouissent les membres enseignés de l'Eglise a peut-être amené sous la plume de l'auteur quelques autres affirmations imprécises. Deux de ces affirmations nous semblent devoir être relevées et complétées. « L'Eglise, dit-on, peut se tromper *en tout ce qui n'est pas de foi ou de mœurs*, c'est-à-dire en tout ce qui n'est pas le maintien du dépôt révélé que le Christ lui a confié » (p. 50). Proposition exacte, à condition d'y inclure les vérités non révélées, objet secondaire du magistère infaillible et dont la croyance est indispensable au maintien des vérités révélées. Notons aussi que, dans les décisions disciplinaires d'ordre général, il existe une certaine infaillibilité dont on doit tenir compte. Et même en ce qui concerne les décisions doctrinales non infaillibles des Congrégations romaines, le fidèle n'est pas libre de refuser son assentiment intérieur. Une seconde remarque semble devoir être faite au sujet du rôle du dogme dans la vie de l'Eglise (p. 136) : « rôle de simple protection intellectuelle » nous dit-on. Il y a là une minimisation que tout l'ouvrage de l'auteur suffit à démentir.

La question des rapports entre le christianisme et la civilisation est un des points névralgiques de l'apologétique. L'auteur, ramenant le problème à ses données exactes, n'a pas de peine à montrer l'influence bienfaisante du christianisme relativement au respect de la personne humaine, à la revendication des droits de l'homme, à la famille et à l'amour conjugal, à l'esprit d'initiative et de bienfaisance, etc.

Les relations de l'Eglise et de l'Etat montrent la place exceptionnelle de l'Eglise catholique, seule société religieuse pouvant se prévaloir de sa nature et de son but pour s'ériger, en face de l'Etat, comme société indépendante. L'auteur retrace avec clarté l'historique de la question, l'évolution qui s'est produite dans les solutions présentées et enfin il montre le bien fondé de la doctrine énoncée par Léon XIII [6].

En dernier lieu et à la lumière de l'histoire, nous apprenons dans quelles conditions l'Eglise peut faire face aux persécutions. L'Eglise universelle, sans doute, ne saurait périr, mais elle peut disparaître d'un pays. Elle ne disparaîtrait pas, même sous les coups de violentes persécutions, si les chrétiens qui en font partie vivaient vraiment de la vie du Christ.

La *Vie du Christ dans son Eglise* est un beau et bienfaisant livre dont le succès s'affirme chaque jour. Prêtres du ministère et de l'enseignement, prédicateurs et conférenciers y trouveront une mine extrêmement riche d'idées à exploiter pour l'apologétique. Adaptés à la mentalité spéciale de chaque genre d'auditoire, ces chapitres intéresseront toujours et produiront, dans les esprits même prévenus, d'excellents effets.

III. — Dans l'introduction de son *Mysterium Ecclesiæ* [7], le R. P. BROUTIN, S. J., non sans une pointe d'exagération, assure qu' « il y a cinquante ans, on passait pour illuminé quand on parlait du corps mystique ». Ce qui est rigoureusement vrai, c'est que la doctrine du Corps mystique, mise en meilleur relief par M. Anger, puis par les PP. Mersch et Mura, a permis aux théologiens d'approfondir davantage « le mystère de l'Eglise », c'est-à-dire la vie intime de ce grand corps surnaturel dont Jésus est la tête et qu'anime le Saint-Esprit.

Pour répondre aux attaques des novateurs, le traité de l'Eglise avait dû se former surtout sous l'aspect apologétique et juridique. Aujourd'hui, l'étape apologétique subsiste sans doute, mais singulièrement dépassée. Les horizons se sont élargis et l'étude de la communauté vivante et sans cesse en croissance qu'est l'Eglise permet aux théologiens actuels de réaliser la synthèse dont les maître du XIII[e] siècle et leurs principaux commentateurs n'avaient fait qu'entrevoir les éléments [8]. En réalité, entre-

[6] Nous reviendrons plus loin sur cette question, en analysant l'ouvrage du P. Lecler, S. J., *L'Eglise et la Souveraineté de l'Etat.*

[7] Paul BROUTIN, S. J., *Mysterium Ecclesiæ.* — In-8 de 386 p., 270 fr., (port en plus). — Editions de l'Orante, 25, rue Oudinot, Paris-VII[e].

[8] Dans la préface du *De Ecclesia* (1[re] édit. en 1898), Billot notait déjà le double aspect sous lequel on doit étudier l'Eglise, l'aspect moderne, apologétique, et l'aspect théologique que les anciens (*veteres*) rattachaient à d'autres parties de la théologie, vertu de foi, pouvoir des clefs, sacrement de l'ordre. *De Ecclesia*, t. I (2[e] édit.), 1909, p. 21

prendre la contemplation du mystère de l'Eglise, c'est accepter le *Credo* tout entier avec sa logique surnaturelle. « Un comme il est, a dit fort justement le P. Mersch [9], le révélé a ses parties impliquées les unes dans les autres. » Et le P. Broutin conclut : « On ne peut faire la théologie de l'Eglise, sans faire appel à tous les autres dogmes. L'Eglise est comme une extension ou une manifestation de la Trinité, du mystère de Dieu dans l'humanité. Elle renferme une christologie : l'extension de l'Incarnation dans le corps mystique ; une sotériologie : l'Eglise a pour raison de « murir la Rédemption » [10]; une économie sacramentaire, liturgique, disciplinaire. C'est donc ce mystère total et central que l'auteur entend saisir avec tous ses tenants et aboutissants. Et, de ce mystère, abordé par quelque côté que ce soit, il montre la cohérence parfaite.

D'après l'Ecriture et la Tradition, l'Eglise est une extension et une manifestation de la Trinité : les relations divines se prolongent pour ainsi dire dans les missions, visibles et invisibles, constitutives de l'Eglise et l'humanité est créée en l'Eglise, afin que notre société soit, par l'Esprit Saint, avec le Père et avec le Fils. Au sens strict du mot, nous devenons les fils du Père, les frères du Fils, les « spirituels » de l'Esprit Saint.

L'Eglise, c'est Jésus-Christ répandu et communiqué : elle est le corps mystique du Christ, tenue pour une seule personne avec sa tête qui est le Christ. Corps mystique, elle est aussi l'épouse du Christ. Le symbolisme du mariage, appliqué à l'Eglise, a magnifiquement inspiré S. Paul dans son épître aux Ephésiens (v, 21-33). Le plus beau commentaire qui ait été fait de ce texte est bien celui de Bossuet, dans sa 4e lettre à une demoiselle de Metz : « L'Eglise, comme *corps*, est subordonnée à son chef. L'Eglise, comme *épouse*, participe à sa majesté, exerce son autorité, honore sa fécondité. Ainsi le titre d'épouse était nécessaire pour faire regarder l'Eglise comme la compagne fidèle de Jésus-Christ, la dispensatrice de ses grâces, la directrice de sa famille, la mère, toujours féconde et la nourrice toujours charitable de ses enfants. »

Ces grands principes permettent au P. B. d'étudier avec plus de profondeur, la vie de l'Eglise sous tous ses aspects : vie hiérarchique, vie sacramentaire, aussi bien dans l'Eglise universelle que dans les Eglises particulières, vie missionnaire, vie liturgique, vie doctrinale, vie morale et canonique, vie religieuse, vie politique, vie dans l'au-delà, en purgatoire et dans le triomphe du ciel.

La méthode employée dans un sujet si complexe ne saurait être celle des traités didactiques. Ce ne sont pas non plus des méditations théologiques. L'auteur a procédé par enquête et par témoignages. Les affirmations du passé ont été recueillies avec soin et abondance : elles font mieux comprendre les aspirations du présent et les espérances de l'avenir. Sans l'avoir cherché, le P. B. a su réaliser une belle synthèse théologique, apportant une magnifique contribution à la grande œuvre de pensée et de vie qui s'élabore, en ce siècle troublé, sur l'Eglise catholique du Christ.

[9] E. Mersch, *Le Corps mystique du Christ*, t. I, p. 337.

[10] H. de Lubac, *Catholicisme*, p. 180. — Sur ce livre du P. de Lubac, voir *Ami*, 1938, p. 610.

IV. — Le P. Broutin nous a fait saisir, dans la vie même de l'Eglise, sa vertu toujours opérante. Avec *L'Eglise du Verbe incarné*, Mgr Journet [1] nous ramène à la théologie spéculative. Il y veut, en effet, expliquer l'Eglise par les quatre causes dont elle résulte. Nous n'avons ici que le premier volume d'un vaste exposé : *La hiérarchie apostolique*. La cause envisagée est la cause efficiente, pouvoir sacramentel et pouvoir juridictionnel, qui, par leur union, constituent la hiérarchie apostolique. Cette théologie spéculative rejoint, par son intention, la pensée du P. Broutin. Il ne suffit pas, en effet, estime Mgr J., de défendre l'origine divine et l'autorité de l'Eglise, il faut pénétrer dans l'existence intérieure de cette Eglise et montrer en elle le Christ répandu et communiqué. Ainsi, on comprendra mieux la vérité exprimée par Pie XII devant les séminaristes de Rome : « C'est à tort que l'on distingue entre l'Eglise juridique et l'Eglise de la charité. Il n'en est pas ainsi, mais cette Eglise juridiquement fondée, qui a pour chef le Souverain Pontife, est aussi l'Eglise du Christ, l'Eglise de la charité et l'universelle famille des chrétiens [2]. »

Sans doute, nous nous prenons à distinguer, dans l'ordre de la cause efficiente, entre la hiérarchie et sa fonction enseignante et l'Eglise qui en résulte ; mais, en réalité, la hiérarchie fait partie de l'Eglise croyante en union avec le peuple croyant. Le corps apostolique a donné la première impulsion à l'Eglise, avec son double pouvoir d'ordre et de juridiction. Pouvoir d'ordre : réalisation, réservée à la hiérarchie, d'un pouvoir plus général et très mystérieux, le pouvoir cultuel, le pouvoir sacramentel, dont les deux premiers effets, baptême et confirmation, s'étendent à tous les fidèles. Pouvoir de juridiction : chez les apôtres, pouvoir extraordinaire, charisme d'apostolat ; chez le pape et les évêques, pouvoir ordinaire et permanent. Ce pouvoir de juridiction est déclaratif pour enseigner les vérités révélées ; il est canonique pour établir les lois dans l'Eglise et, au besoin, les faire respecter.

L'étude du pouvoir de gouvernement oblige à préciser le rôle de l'Eglise en face de l'Etat et les deux façons, dont, au cours des âges, ont été conçus les rapports des deux puissances : conception « sacrale », où l'ordre temporel est essentiellement organisé en fonction des principes chrétiens ; conception profane, où l'ordre temporel, mais chrétien, reste de type profane. Une idée plus juste est ainsi donnée de la cité médiévale, de l'autorité de l'Eglise sur le temporel, du pouvoir coercitif de la puissance spirituelle au Moyen Age, etc.

Comment Dieu assiste-t-il la hiérarchie dans l'exercice de la juridiction permanente ? Cette assistance revêt des aspects divers, selon qu'elle s'étend à des réalisations différentes. Elle est *absolue*, si elle garantit divinement comme irréformables les énoncés spéculatifs ou pratiques du pouvoir juridictionnel ; elle est *prudentielle infaillible*, si elle ne garantit que l'orientation générale des décisions prises ; elle est *biologique*, si elle garantit l'existence empirique de l'Eglise. L'étude de la hiérarchie se continue par celle de l'épiscopat et du pontificat

[1] Ch. Journet, professeur au Grand Séminaire de Fribourg (Suisse). — *L'Eglise du Verbe incarné* ; essai de théologie spéculative. — I. *La hiérarchie apostolique*. — In-8 de xviii-734 p., Paris, 1941, Desclée de Brouwer et Cie.

[2] Voir *Documentation catholique*, 20 août 1939, col. 997.

romain, avec leur prérogatives et leurs privilèges et, en particulier, l'infaillibilité définie au concile du Vatican.

La hiérarchie s'affirme une en elle-même, ainsi que dans son action sur le monde et sur l'Eglise elle-même. Elle s'affirme une dans la succession apostolique et, par là, se présente aussi comme une propriété et une note de la véritable Eglise : la note d'apostolicité.

Ce bref résumé d'un volume de plus de 700 pages est incapable d'en reflèter la complexité savante. Un coup d'œil sur la table alphabétique des noms propres et des matières (p. 689-719) fera mieux comprendre l'abondance doctrinale et la richesse d'information de cet ouvrage remarquable. L'auteur n'a rien négligé, en fouillant les collections des anciens théologiens et en se référant aux meilleures études contemporaines, de ce qui pouvait faire, *de l'Eglise du Verbe incarné*, un recueil systématisé de haute valeur. Richesse ne nuisant pas à l'ordonnance bien conçue d'une ecclésiologie basée sur la cause efficiente de l'Eglise.

Certaines formules assez nouvelles paraissent toutefois un peu recherchées et capables de nuire à la clarté de l'exposé. Les différentes désignations de l'assistance divine en sont un exemple. Le cadre des quatre causes [3] appliqué à l'ecclésiologie peut être un procédé heureux, à condition de ne pas en étendre la systématisation aux notes de l'Eglise. Les deux derniers chapitres du volume montrent manifestement que l'unité ne saurait dépendre uniquement de la cause formelle, puisqu'elle commande l'apostolicité ; et, sans crainte d'être contredit, nous pouvons ajouter qu'elle est à la base de la catholicité et même de la sainteté.

V. — Les rapports de l'Eglise et de l'Etat avaient retenu quelque peu l'attention de MM. Leclercq et Journet. Le problème est inévitable. La solution en est difficile et, surtout à l'heure actuelle, ne saurait être proposée sans les nuances que l'expérience de l'histoire semble devoir imposer aux principes immuables de la théologie. Le R. P. LECLER, S. J., s'est imposé cette tâche délicate à laquelle l'avaient préparé de multiples études parues dans diverses revues. Le titre même de son livre : *L'Eglise et la Souveraineté de l'Etat* [4] montre bien qu'il n'entend réduire en rien les droits de l'Etat en face de l'Eglise. Il s'agit en effet de définir la position de l'Eglise vis-à-vis d'une souveraineté temporelle dont elle entend sauvegarder les droits et les exigences légitimes. Mais nous sommes avertis que seuls seront exposés les principes généraux, dont la connaissance toutefois fournit les éléments de solution aux questions connexes [5].

L'ouvrage se divise en deux parties : 1° *L'Eglise et l'Etat dans la doctrine catholique ;* 2° *Quelques systèmes et situations historiques ; césaropapisme, cléricalisme, laïcisme d'Etat.*

Il ne faut pas craindre d'appeler « révolutionnaire » l'attitude de l'Eglise primitive vis-à-vis de l'Empire romain. Dans le monde antique, on ne pouvait concevoir la dissociation du spirituel et du temporel, de la religion et de l'Etat. La « révolution chrétienne » pose ainsi le premier principe catholique en matière politique : l'autonomie respective, les souverainetés distinctes de l'Eglise et de l'Etat. Distinction qui cependant ne va pas jusqu'à la séparation radicale : car les deux puissances doivent s'accorder, s'harmoniser pour le bien commun de l'humanité. L'inégalité de l'Eglise et de l'Etat, quant à leur nature et leur dignité, introduit le principe de la primauté du spirituel, dont il faut examiner le sens et la portée pratique. C'est à la lumière de l'histoire que l'auteur cherche à préciser ce sens et cette portée :

« Par suite d'une longue éclipse de la science et de la pensée profane, l'Eglise s'est trouvée promue, pour plusieurs siècles, seule guide et directrice de la civilisation d'Occident. La primauté du spirituel s'est développée en conséquence comme une juridiction véritable, un droit d'intervention directe dans les affaires politiques, jusques et y compris la déposition des rois et des empereurs. Cette intensité de l'action extérieure ne s'est pas révélée sans inconvénients. Quelques-uns d'entre eux frappent aussitôt l'historien : l'enlisement progressif de l'Eglise dans les affaires temporelles, les réactions anticléricales des individus et des communautés, les conflits de domination avec le pouvoir civil. D'autres sont moins apparents, mais se révèlent aussi graves pour l'avenir. Nous reconnaissons très volontiers que le Moyen Age a mis un vernis de christianisme sur toutes choses. Qu'a-t-il fait par contre pour la christianisation profonde des masses et la formation générale du clergé ?...

Le changement de front de l'Eglise à l'époque moderne n'apparaît plus dès lors comme un simple repli stratégique. Il est le fruit d'une expérience grave et décisive pour l'avenir. En face des nations devenues adultes, l'Eglise a mieux compris, pour sa part, la nécessité de ne donner prise à aucune équivoque sur la nature de son pouvoir et de son autorité... Ce que veut l'Eglise à notre époque, c'est encore, c'est toujours la christianisation du monde ; mais elle le veut par d'autres méthodes, d'une autre manière. Sans omettre l'action en surface, elle lui préfère l'action profonde et durable. Sans négliger son prestige extérieur et la défense de ses droits essentiels, elle préfère s'imposer plus encore par la sainteté de ses membres et l'autorité de son magistère. Sans se désintéresser des institutions terrestres, elle préfère agir sur la société humaine par le moyen de ses fidèles vivant intégralement leur foi. Dans cette perspective, la primauté du spirituel ne peut plus se concevoir ainsi qu'au Moyen Age, comme une domination extérieure et directe sur les affaires séculières. Elle comporte une juridiction sans doute, mais une juridiction sur les âmes, une autorité qui les dirige et les éclaire sur les principes chrétiens de la vie politique et sociale. On peut même la concevoir enfin comme un pouvoir sur les choses temporelles, mais un pouvoir oblique et indirect, un pouvoir qui n'atteint les Etats et les insti-

[3] Voici l'idée générale du traité complet. Le premier livre étudie la cause *efficiente* immédiate produisant l'Eglise en ce monde, pouvoir sacramentel et juridictionnel : *l'apostolicité* est la propriété répondant à cet aspect du problème. — Un second livre étudiera la nature de l'Eglise, composée, à l'image du Christ et de l'homme d'un élément spirituel, de soi invisible, cause *formelle* ou âme de l'Eglise, principe de son *unité*, et d'un élément matériel de soi visible, cause *matérielle* ou corps de l'Eglise, auquel se rattache la *catholicité*. Le troisième livre parlera de la *fin* de l'Eglise, de Dieu, Bien commun séparé, et de l'ordre intérieur, Bien commun immanent, d'où découle la *sainteté*. Un quatrième livre évoquera ce que fut l'Eglise dans sa préparation avant le Christ, ce qu'elle sera dans sa consommation, au purgatoire et au ciel.

[4] Joseph LECLER, professeur à l'Institut catholique de Paris. — *L'Eglise et la souveraineté de l'Etat*. — In-8 de 250 p., 110 fr., Paris, Flammarion, 1945.

[5] « De graves questions pratiques demeurent en dehors de notre exposé : droit de l'Eglise et de l'Etat sur l'école et la famille, rapports de l'Eglise avec la communauté internationale, pouvoir temporel du Saint-Siège, relations de l'Action catholique avec l'action politique et professionnelle, attitude personnelle du chrétien vis-à-vis des affaires temporelles » (p. 6).

tutions terrestres que par le contrecoup de son empire sur les cœurs » (p. 111-113).

Cette synthèse doctrinale, où la fixité des principes s'assouplit des modalités suggérées à l'Église par les expériences de l'histoire, permet au lecteur de mieux comprendre les applications qu'on en peut faire à quelques situations historiques. Le *Césaropapisme* a tenu jadis une grande place et a fourni à l'Église l'occasion de formuler la doctrine de son indépendance spirituelle. Ce Césaropapisme n'existe plus, mais très actuelle, par contre, est la question *du Cléricalisme*. Certes, l'Eglise contemporaine n'est guère tentée de ce côté ; toutefois les accusations persistantes que lui adressent de ce chef ses adversaires ont incité l'auteur à examiner avec soin ce grief dans l'histoire et dans le présent. Mais le fait le plus grave est, sans contredit, le *Laïcisme d'Etat*. Problème délicat, auquel il faut accorder une attention particulière. Il semble juste, tout d'abord, d'admettre une sécularisation de l'Etat compatible avec les thèses catholiques. L'examen de quelques cas concrets (alliance du Roi Très chrétien avec les Turcs ou les Protestants, droit de colonisation en Amérique nonobstant la bulle d'Alexandre VI, tolérance accordée aux Protestants par l'édit De Nantes, etc) montre jusqu'où il convient d'étendre cette sécularisation. Mais le danger du laïcisme existe dès là que l'État, méconnaissant toute limite, ne se soucie que de ses intérêts temporels et y ramène tous les actes de son gouvernement. Autoritaire et absolutiste, il ignorera l'Eglise en tant que foyer de vie spirituelle et fera peser sur elle un contrôle jaloux : c'est le *Régalisme moderne*, forme laïcisée du césaropapisme ancien. Libéral, il ignorera l'Eglise et la soumettra pratiquement au droit commun des sociétés privées : c'est le *Séparatisme libéral*. Sur le terrain des principes on ne peut que condamner le séparatisme, comme inconciliable avec la doctrine catholique : la distinction de la puissance spirituelle et de la puissance temporelle appelle en retour leur mutuelle entente. Mais il est possible qu'un régime de séparation ne s'inspire pas des principes du séparatisme. Si le concordat est le moyen normal de régler les rapports de l'Eglise et de l'Etat, « le Saint-Siège, qui est réaliste, vise moins les accords juridiques que les sympathies réciproques, l'union concrète des volontés. Comme dit plaisamment M. Le Bras, « c'est la concorde que prêche l'Eglise, plutôt que le concordat. » Il y a eu en effet, observe encore l'éminent canoniste, « des concordats orageux et des séparations cordiales » (p. 235).

C'est à promouvoir cette concorde que vise l'ouvrage du P. Lecler. Les catholiques intransigeants y trouveront les indications utiles pour allier la louable fermeté de leurs principes avec la nécessité des adaptations variables ; les esprits prévenus contre l'Eglise y constateront que « l'Eglise contemporaine ne songe pas à préparer sur terre, ni de près ni de loin, la transformation de sa souveraineté spirituelle en une suprématie absolue et universelle » (p. 241). Tous comprendront que le triomphe de l'Eglise ne se réalisera jamais sur terre ; ce n'est que peu à peu que disparaîtront les taches et les rides de son visage terrestre, jusqu'au jour où, hors de sa condition présente, elle apparaîtra glorieuse et immaculée.

(*A suivre*). A. MICHEL.

ACTES DU SAINT-SIÈGE

(*Acta* n° 12, du 7 octobre 1947)

Actes de S. S. Pie XII

I. ALLOCUTION adressée par S. S. Pie XII, le 7 septembre 1947, aux hommes de l'Action Catholique italienne et au peuple romain rassemblés sur la place Saint-Pierre. (Voir trad. franç. dans *Doc. Catholique*, 26 octobre 1947, col. 1345-1352).

Ce congrès de l'A. C. italienne célèbre le 25e anniversaire de sa fondation. Les progrès accomplis durant ces années, ont été importants. Maintenant c'est *l'heure de l'action, de l'épreuve de l'effort intense.*

Le temps de la réflexion et des projets est passé ; c'est l'heure de l'action. Etes-vous prêts ?

Les fronts opposés, dans le domaine religieux et moral, se délimitent toujours plus clairement ; c'est l'heure de l'épreuve.

La dure course dont parle saint Paul est engagée ; c'est l'heure de l'effort intense. Quelques instants seulement peuvent décider de la victoire. Regardez votre Gino Bartali, membre de l'Action catholique ; à plusieurs reprises, il a gagné le fameux « maillot ». Prenez part, vous aussi, à ce championnat idéal, de façon à conquérir une bien plus belle palme : Sic currite ut comprehendatis. (I Cor., IX, 24).

L'Action catholique doit avoir cinq champs principaux d'activité : 1° *la culture religieuse* pour détruire la néfaste « anémie religieuse » constatée dans toutes les classes sociales ;

2° *la sanctification des fêtes*, efforts nécessaires pour « redonner le dimanche à Dieu, au Christ, à l'Eglise, à la paix, au bonheur des familles » ;

Le dimanche doit redevenir le jour du Seigneur, de l'adoration et de la glorification de Dieu, du Saint Sacrifice, de la prière, du repos, du recueillement et de la réflexion, du joyeux rassemblement dans l'intimité de la famille. Une douloureuse expérience a enseigné que, pour beaucoup, même pour ceux qui, durant la semaine, ont travaillé honnêtement et assidûment, le dimanche est devenu le jour du péché.

Mettez-vous donc de toutes vos forces sur la défensive, afin qu'un grossier matérialisme, un excès de plaisirs profanes, la plus éhontée corruption morale dans les écrits et dans les spectacles, n'accaparent pas le dimanche, pour effacer de son visage l'empreinte divine et égarer les âmes dans le péché et dans l'irréligion. L'issue de la lutte entre la foi et l'incrédulité dépendra vraiment, en grande partie, de ce que l'un et l'autre camps opposés sauront faire du dimanche.

3° *le sauvetage de la famille chrétienne*, « telle est présentement la mission principale de l'homme catholique » ;

4° *la justice sociale :* rappel des enseignements récents du St-Père, car « l'Eglise s'oppose à l'accumulation de ces biens [matériels] dans les mains d'un nombre relativement petit de richissimes, tandis que de vastes couches du peuple sont condamnées à un paupérisme et à une condition économiquement indignes d'êtres humains » ;

5° *la loyauté et véracité dans la vie civique* pour rétablir « la conscience de la responsabilité envers le bien général ».

Il faut avoir pour devise : « *Eglise, Famille, Travail* » ; il faut passer à la conquête des âmes comme

l'Eglise des premiers siècles, et servir comme le Pape « la cause de la véritable paix », « non seulement la paix apparente et juridique, mais la paix réelle et juste », sous le patronage de S. Joseph, et des Bx Contardo Ferrini et Maria Goretti.

II. CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES. — 1° 8 mai 1947. La partie nord du vicariat apostolique du Nyassaland (Afr. orient. britannique) devient la Préfecture apostolique de *Nyassa septentrional* et reste confiée aux Pères Blancs. — 2° 12 juin 1947. Une partie de la Préfect. apost. de Gao (A.O.F.) devient la nouvelle Préfect. apost. de Nouna et reste confiée aux Pères Blancs. — 3° Même date. Le Vicariat apost. de Bobo-Dioulasso (A. O. F) perd deux districts qui formeront la Préfect. apost. de Sikasso, confiée aux Pères Blancs. — 4° Même date. La Préfect. apost. d'Accra (Afr. occid. britan.) confiée aux Pères du Verbe Divin, augmentée de nouveaux territoires, devient Vicariat apost. — 5° Même date. Le Vic. apost. de Bamako abandonne plusieurs districts qui deviennent la Préfect. apost. de Kayes confiée aux Pères Blancs.

III. LETTRES APOSTOLIQUES. — 30 juillet 1946. Erection en basilique mineure de la magnifique église St-Victor de Missaglia (archidioc. de Milan).

IV. LETTRES DU PAPE. — 1° 12 avril 1947. Au card. Arce y Ochotorena, archev. de Tarragone, le nommant légat pontifical aux fêtes de la restauration du sanctuaire de N.-D. de Montserrat. — 2° 18 juillet 1947. A M. Charles Flory, président des *Semaines sociales* de France, pour la session de Paris 1948 (Voir le texte dans *Doc. Cath.*, 17 août 1947, col. 1025-1029, et dans le compte rendu de la Sem. sociale, dont l'*Ami* parlera prochainement). — 3° 6 août 1947. Au cardinal Van Roey, archev. de Malines, pour ses noces d'or sacerdotales. — 4° 7 août 1947. Au R. P. Llabrès, Supérieur général des Théatins, pour le 4e centenaire de la mort de S. Gaëtan de Thiène. — 5° 15 août 1947. Au cardinal de Jong, archev. d'Utrecht, le nommant légat au Congrès marial de Maastricht. — 6° 2 octobre. Au cardinal Jorio, préfet de la S. C. des Sacrements, pour son 80e anniversaire.

V. HOMELIE, en latin, le 18 septembre 1947, à St-Paul-hors-les-Murs, pour le 14e centenaire de la mort de S. Benoît.

VI. MESSAGE radiophonique (en français) au Congrès marial national hollandais de Maastricht, le 5 septembre 1947. — Le St-Père tient à souligner les progrès remarquables accomplis par l'Eglise catholique aux Pays-Bas, depuis un siècle, et demande aux fidèles de suivre l'exemple du card. de Jong « intrépide héraut et défenseur de la doctrine et de la morale catholique contre les erreurs du néopaganisme et du racisme, contre les excès de la vengeance et de la haine ».

S. C. de la Propagande

1° 12 juillet 1947. Nouvelle délimitation de territoire entre les Vic. apost. de Beni et de Kivu (Congo belge), pour faciliter l'œuvre d'évangélisation. — 2° 12 juin 1947. Un district du Vic. apost. de Côte d'Or (Afr. occid. brit.) est rattaché à la Préfect. apost. d'Accra qui sera érigée en Vic. apost. — 3° 10 juillet 1947. La Préfect. apost. de Misurata érigée en 1939 pour être confiée au clergé séculier n'a pu l'être par suite de la guerre ; elle est confiée maintenant aux Francicains. — 4° 10 juillet 1947. Nouvelle délimitation de territoire du Vic. apost. de Majunga et de la Préfect. apost. de Ambaja. — 5° 17 juillet. Décret nommant Visiteur apostolique pour la Corée, avec pouvoirs de Délégué apost. le R. P. Jacques Byrne, des M.-E. de Maryknoll.

S. C. des Rites

5 juin 1947. *Le Puy.* — Décret *de tuto* pour la béatification du Frère Bénilde (des Frères des Ecoles chrétiennes).

(*Acta* du 7 novembre 1947)

Actes de S. S. Pie XII

I. CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES. — 1° 25 mai 1947. L'archidiocèse de Glascow (Ecosse) abandonne une partie de son trop vaste territoire qui est rattachée au diocèse de Galloway. Une autre partie formera les nouveaux diocèses de *Motherwell* (cathédrale, l'église N.-D. de Bon-Secours) et de *Pas leto* (cathédrale, l'église *St-Marin*), qui deviennent suffragants de Glascow. Les circonstances actuelles ne permettant pas l'érection immédiate des deux Chapitres cathédraux, on nommera, provisoirement, des consulteurs diocésains. — 2° Même date. L'archidiocèse de Glascow devient métropolitain des deux diocèses ci-dessus, formant avec eux une nouvelle province ecclésiastique.

II. LETTRE du pape, 31 août 1947, au R. P. Archambault, président des *Semaines sociales* du Canada, pour la session de Rimouski (25-28 septembre). Le Saint-Père insiste sur l'importance, la noblesse de la vie agricole, et l'urgence d'améliorations techniques ou économiques pour le plus grand bien de tous.

III. ALLOCUTIONS. — 1° 11 septembre 1947. Aux délégués de l'Union internationale des Associations féminines catholiques. (Texte français, dans *Doc. Cath.*, 9 novembre 1947, col. 1455-1462). — 2° 17 octobre 1947. A Son Exc. Taher Al Omari Bey, ambassadeur d'Egypte auprès du St-Siège, lors de la présentation de ses lettres de créance (texte français). — 3° 28 octobre 1947. A Son Exc. M. Antonio Alvarez Vidaurre, ambassadeur de la République de San Salvador, lors de la présentation de ses lettres de créance (texte espagnol). — 4° 29 octobre 1947. Aux prélats auditeurs, etc. de la Rote. (Texte italien ; trad. franç. dans *Doc. Cath.*, 7 décembre 1947, col. 1540-1544). — 5° 1er novembre 1947 A Son Exc. M. Nestor V. Galindo, ambassadeur de Bolivie, lors de la présentation de ses lettres de créance (texte espagnol).

S. C. Consistoriale

18 janvier 1947. Trois localités sont détachées de la paroisse cathédrale du diocèse de Monopoli et sont rattachées à une paroisse nouvellement érigée du diocèse de Conversano (Italie).

S. C. de la Propagande

Décret du 8 juin 1947. La délégation apostolique d'Australie prend le titre de « Déleg. apost. *d'Australie, Nouvelle-Zélande et Océanie* ».

S. C. des Rites

13 juin 1947. *Nepi.* — Introduction de la cause de béatification de la servante de Dieu Françoise Streitel. Née et baptisée le 24 novembre 1844 à Mellrichstadt, diocèse de Würtzbourg, elle entre, à 21 ans, chez les Sœurs du T. O. de S. François (1866-1882). Passée chez les Carmélites, puis rentrée dans le monde, elle fonde à Rome la Congrégation de N.-D. des Sept-Douleurs, approuvée en 1885. Elle meurt à Nepi le 6 mars 1911.

3 août 1947. *Naples.* — Introduction de la cause de béatification du C^al^ Xyste Riario de la famille Sforza. Né et baptisé à Naples le 5 décembre 1810, évêque d'Aversa en 1845, puis archevêque de Naples, il meurt le 29 septembre 1877.

Commission biblique

L'usage de la nouvelle traduction latine du psautier est permis, non seulement pour la récitation du bréviaire, mais pour toutes autres prières liturgiques ou extra-liturgiques pourvu qu'il s'agisse de psaumes à utiliser INTÉGRALEMENT *et* EN DEHORS DE LA MESSE.

RESPONSUM

DE USU NOVI PSALTERII LATINI EXTRA HORAS CANONICAS

Cum quæsitum fuerit utrum nova Psalmorum conversio ex primigeniis textibus facta, quæ secundum, litteras Apostolicas *Motu proprio* datas die 24 Martii 1945 in cotidianis precibus sive horis canonicis adhiberi potest, in ceteris liturgicis precibus ac cæremoniis licite adhibeatur.

Summus Pontifex Pius Papa XII, in audientia die 22 Octobris 1947 infrascripto benigne concessa, affirmative respondit, eamdem facultatem extendendo ad omnes preces tam liturgicas quam extraliturgicas, dummodo de *integris* psalmis extra Missam recitandis vel cantandis agatur.

Romæ, die 22 Octobris 1947.

Jacobus M. Vosté, *Consultor ab actis.*

(*Acta* n° 15, du 29 décembre 1947)

Actes de S. S. Pie XII

I. ENCYCLIQUE « *Optatissima pax* » (18 décembre 1947), demandant des prières publiques pour la paix sociale et la concorde entre les peuples.

On trouvera une trad. française dans la *Doc. Cath.*, 14 mars 1948, col. 321-324. Voici les principaux passages :

...Mais il faut que tous comprennent que ce n'est pas au milieu des discordes et des troubles ni des luttes fraternelles que l'on peut retrouver les biens perdus ou sauver ceux en danger de se perdre, soit des particuliers, soit de l'Etat, mais seulement par une entente effective, une entr'aide mutuelle et un travail pacifique.

Ceux qui, avec un plan prémédité, excitent les foules, sans les consulter, aux soulèvements, aux émeutes, aux atteintes à la liberté d'autrui, ne contribuent sûrement pas à diminuer la misère du peuple ; mais bien plutôt du fait qu'ils attisent la haine et interrompent les travaux en cours dans les villes ils l'accroissent fatalement et peuvent même la mener à l'ultime catastrophe. Les luttes des partis en effet, « furent et seront pour plusieurs peuples une plus grande calamité que les guerres étrangères, la famine ou les épidémies »...

Mais, en même temps, tous doivent comprendre que la crise sociale est si grande, à l'heure présente, et si redoutable pour l'avenir, qu'elle impose l'urgente nécessité pour chacun, et spécialement pour celui qui possède de plus grands biens, de placer l'utilité commune avant les avantages, les intérêts et les profits particuliers.

D'abord, qu'on se persuade qu'avant toute autre chose, il est absolument urgent de pacifier les esprits et de les amener à s'entendre fraternellement, à s'entr'aider mutuellement, de façon à pouvoir mettre en pratique ces principes et ces conseils en harmonie avec les enseignements du christianisme et les contingences présentes.

Tous doivent se rappeler que les cruelles épreuves subies par nous, ces dernières années, sont dues principalement à ce que la divine religion de Jésus-Christ, inspiratrice de réciproque charité entre les citoyens, les peuples et les races, ne régissait plus, comme il le fallait, la vie privée, la vie domestique, la vie publique. Puisque l'on s'est trompé, en s'éloignant du Christ, il importe donc de revenir à lui publiquement et individuellement le plus tôt possible ; puisque l'erreur a obnubilé les esprits, il importe de revenir à cette vérité qui, ayant été divinement révélée, indique le chemin conduisant droit au ciel ; puisque la haine, enfin, a produit des fruits de mort, il importe de revenir à l'amour chrétien, qui seul peut guérir tant de plaies mortelles, surmonter tant de crises redoutables, et adoucir tant de souffrances amères.

...Nous comptons beaucoup, dans les angoisses présentes, sur les prières des enfants innocents, que le divin Rédempteur acueille et favorise d'une façon particulière. Qu'ils élèvent donc vers lui, durant les solennités de Noël, leurs voix candides et leurs petites mains, symbole de leur innocence intérieure, pour implorer la paix, la concorde et la mutuelle charité ! Mais Nous désirons, de plus, qu'à leurs très ardentes prières, ils joignent ces pratiques de piété et de chrétienne générosité qui permettent d'apaiser la divine Justice, offensée par tant de crimes, et de subvenir, selon leurs possibilités, aux besoins des indigents...

II. CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES. — 1° 12 juin 1947. Erection en Vicariat apostolique, de la Préfect. apost. de Calabra (Afrique occid. britan.) confiée à la Société des Missions Etrangères de St Patrice (Irlande). — 2° Même date. Le Vic. apost. de Ouagadougou (A.O.F.) perd une partie de son territoire qui devient la Préfect. apost. de Ouahigouya, confiée aux Pères Blancs. — 3° 28 juin 1947. Erection, dans le diocèse de Mont-Laurier (Canada), d'un Chapitre de chanoines « ad divini cultus splendorem in sua [Episcopi] cathedrali ecclesia magis augendum et ad suum Senatum constituendum. » Tant que les prébendes convenables ne seront pas établies, les chanoines sont dispensés des obligations chorales, *sauf* le 12 septembre, fête du Saint-Nom de Marie, et d'autres fêtes solennelles à fixer par l'évêque et les jours des retraites. Ce chapitre comprendra un doyen et neuf chanoines. — 4° 5 juillet 1947. Erection d'un Chapitre dans l'église-cathédrale de Rosario (Rép. Argentine), comprenant un doyen, un archidiacre et huit chanoines. Comme les nouveaux chanoines remplissent, actuellement, d'autres fonctions ecclésiastiques, tant que les circonstances persisteront, le service choral sera réduit aux petites heures, à la messe solennelle les dimanches et fêtes de précepte, le jour de S. Marc, et les jours des Rogations ; il sera complet les trois jours de la Semaine Sainte ; obligation de l'assistance aux offices pontificaux à la cathédrale, et de l'application de la messe quotidienne par l'hebdomadier, pour les bienfaiteurs défunts. — 5° 10 juillet 1947. La Préfect. apost. de Kafiristan et Cahsmir, devient le diocèse de *Rawalpindi* (Indes). La cathédrale sera l'église St-Joseph de Rawalpindi, le nouveau diocèse est confiée aux Missionnaires de St-Joseph de Mill Hill, et devient suffragant de

Delhi. — 6° Même date. La Préfect. apost. de Taming (Chine) est érigée en un diocèse qui sera suffragant de Pékin. La cathédrale sera l'église de *Taming* ; le diocèse est confié aux PP. Jésuites.

III. LETTRES APOSTOLIQUES. — 1° 25 avril 1947. La cathédrale de Termoli est érigée en basilique mineure. — 2° Etablissement d'une Délégation apostolique en Indonésie.

IV. LETTRES du pape. — 1° 29 septembre 1947. Au cardinal Copello, archev. de Buenos-Ayres, pour le Congrès marial national de Lujan. — 2° 20 octobre 1947. A S. Exc. Mgr A. Rotta, nonce apostolique, pour ses vingt-cinq ans d'épiscopat.

V. ALLOCUTIONS. — 1° 11 novembre 1947. A S. Exc. M. Michel A. Burgos, ambassadeur de Panama, lors de la présentation de ses lettres de créance (texte espagnol). — 2° 15 novembre 1947. A S. Exc. M. Léon R. Thébaud, ambassadeur de Haïti, lors de la présentation de ses lettres de créance (texte français).

« ...Il devient de plus en plus évident que sans une sincère préparation des cœurs, tous les articles des prétendues conventions et pactes de paix ne seront jamais qu'un essai incohérent, un stérile replâtrage : aucun esprit clairvoyant, aucun homme instruit par l'expérience de l'histoire n'osera leur promettre un long avenir. Et cette préparation même des cœurs, parce qu'elle suppose nécessairement, avec la compréhension mutuelle, la communauté des sacrifices, il serait chimérique de l'attendre du simple jeu des lois et des conventions avec leurs sanctions imparfaites, sans recourir au contact vivant avec la religion, dont les motifs éternels sont incomparablement plus relevés et les impulsions incomparablement plus puissantes.

La conclusion qui s'impose à l'esprit avec une aveuglante clarté c'est que le premier pas vers la restauration d'un monde secoué dans toute son armature, ébranlé sur ses bases, doit être la résipiscence, le retour à ces principes moraux, éternels que nul n'a jamais violés impunément. L'Etat qui contribue à renouveler la reconnaissance d'un ordre voulu et établi par Dieu et à promouvoir son rayonnement sur tous les champs si variés de la vie humaine, civique, de la vie qui surpasse le domaine des Etats temporels, cet Etat-là est sur la voie de la vraie prospérité et du vrai progrès. »

VI. MESSAGES radiophoniques. — 1° 12 octobre 1948. Au congrès national de la « National Conference of Catholic Charities », à la Nouvelle-Orléans (texte anglais). — 2° 12 octobre 1948. Au congrès marial de Lujan (Argentine). (Texte espagnol). — 3° 23 novembre 1947. Aux fidèles des Etats-Unis, pour leur collecte en faveur des nations indigentes (texte anglais). — 4° 7 décembre 1947. Aux membres du congrès international des Congrégations mariales, à Barcelone.

S. C. Consistoriale

25 mars 1947. Octroi du titre d' « *Abbatiale* », à la nouvelle église de *Monastier* (diocèse de Trévise).

S. C. des Rites

5 juin 1947. *Brescia.* — Décret sur l'héroïcité des vertus du vén. Louis Pavoni, fondateur des Fils de Marie-Immaculée. Né le 11 septembre 1784, prêtre le 21 février 1807, chanoine à Brescia il fonde sa congrégation qui est approuvée en 1848. Il meurt le 1er avril 1849.

(*Acta* n° 1, du 28 janvier 1948)

Actes de S. S. Pie XII

I. CONSTITUTION APOSTOLIQUE « *Sacramentum ordinis* » (Voir texte et commentaire dans l'*Ami*, 27 mai 1948, p. 337 et s.).

II. MESSAGE radiophonique (en italien), adressé au monde entier, la veille de Noël 1947. (Voir la trad. dans *Doc. Cath.*, 18 janvier 1948, col. 64-74).

Le Saint-Père déplore le manque de sincérité dans la vie internationale, insiste sur le retour nécessaire à la véracité, et montre l'effort de fraternité qu'il faut entreprendre pour gagner la paix : pas de vengeance, belle ampleur de vue. La foi et l'union sont plus que jamais nécessaires ; seul le retour à Dieu assurera le salut du monde.

III. MOTU PROPRIO, accordant le pouvoir d'entendre les confessions, aux prêtres voyageant par avion.

MOTU PROPRIO

DE FACULTATE AUDIENDI CONFESSIONES SACERDOTIBUS AERIUM ITER ARRIPIENTIBUS CONCEDENDA

PIUS PP. XII

Animarum studio compulsi, cum huic Apostolicæ Sedi nonnulli significaverint locorum Ordinarii opportunum esse præscripta can. 883 C. I. C., circa facultatem audiendi confessiones sacerdotibus maritimum iter arripientibus factam, ad aëria extendere itinera, Nos, plane noscentes hujusmodi itinera impræsentiarum cotidie frequentiora evadere ac volentes ut christifidelibus haud desit commodum quod e laudato Ordinariorum desiderio animarum proveniret sanctificationi, magna cum animi Nostri oblectatione ejusmodi amplectimur votum ac motu proprio, certa scientia et matura deliberatione, de Apostolicæ potestatis plenitudine, statuimus ac decernimus ut quæ can. 883 C. I. C. de facultate excipiendi confessiones sanciuntur pro sacerdotibus maritimum iter habentibus, valeant atque extendantur, consentaneis quidem clausulis, ad sacerdotes iter aërium facientes.

Quæ per Apostolicas has Nostras Litteras decrevimus motu proprio datas, firma ac valida in perpetuum manere præcipimus, contrariis quibuslibet minime obstantibus ; ac præterea jubemus ut ea vigere incipiant simul ac eædem præsentes Nostræ Apostolicæ Litteræ in Commentario Officiali *Acta Apostolicæ Sedis* nuncupato insertæ fuerint.

Datum Romæ, apud Sanctum Petrum, die XVI mensis Decembris anno MCMXXXXVII, Pontificatus Nostri nono.

PIUS PP. XII

REMARQUES

Tout prêtre voyageant en mer a, sous certaines conditions, d'après le can. 883, une juridiction déléguée pour entendre les confessions sur le bateau ou aux escales. Ne pouvait-on pas concevoir une application du même can. 883 pour les voyages aériens ? Certains (vg. Cappello, *Tract. can.-mor. de Sacramentis*, t. II, édit. 1938) l'avaient pensé ; cependant l'analogie des situations n'enlevait pas tout doute.

Le présent motu proprio *Animarum studio* résout authentiquement le problème et décrète l'application du can. 883, à ces voyages aériens.

IV. LETTRES APOSTOLIQUES. — 1° 13 avril 1947. Béatification du Bx Contardo Ferrini. — 2° 27 avril 1947. Béatification de la Bse Maria Goretti.

V. LETTRE du pape, le 23 décembre 1946, aux cardinaux Hlong, archevêque de Varsovie, Sapieha,

archev. de Cracovie, et aux évêques de Pologne, en réponse à leur lettre collective lors de leur assemblée à Cracovie.

VI. ALLOCUTION, 10 novembre 1947, aux pèlerins venus assister à la béatification de la Bse Jeanne Delanoue. (Voir le texte français de ce panégyrique de la « Mère des pauvres », dans l'*Ami : Prédication*, 1948, p. 221).

S. C. de la Propagande

Décret relatif au pouvoir des simples prêtres, d'administrer le sacrement de Confirmation.

Ce décret permet aux Ordinaires dépendant de la S. C. de la Propagande d'accorder le pouvoir de confirmer « *à tous les prêtres à eux subordonnés et ayant charge d'âmes* ».

DECRETUM

DE CONFIRMATIONE ADMINISTRANDA IIS, QUI EX GRAVI MORBO IN PERICULO MORTIS SUNT CONSTITUTI

Post latum a Sacra Congregatione de Disciplina Sacramentorum decretum « Spiritus Sancti munera » diei XIV Septembris an. 1946 (cf. *Acta Apostolicæ Sedis*, vol. XXXVIII, 1946, p. 349) ad Sacrum hoc Consilium Christiano nomini propagando plures Ordinariorum missionum preces, ad easdem amplioresve facultates obtinendas, pervenerunt.

Quas Ssmus D. N. Pius Div. Prov. Papa XII, in Audientia diei XVIII hujus mensis, referente infrascripto Cardinali Præfecto, benigne suscipere dignatus est.

Omnibus itaque Ordinariis locorum ab hac Sacra Congregatione de Propaganda Fide dependentibus potestatem Sanctissimus fecit, absque præjudicio ceterorum indultorum quibus in re jam fruuntur, ut Sedis Apostolicæ indulto (can. 782, § 2), tribuere valeant omnibus sacerdotibus sibi subditis curamque animarum gerentibus, facultatem sacram Confirmationem fidelibus sive adultis sive infantibus, intra fines missionalis circumscriptionis exstantibus et in mortis periculo constitutis, valide ministrandi ; necnon licite in ipso loco residentiæ Episcopi, absente tamen quolibet Episcopo vel legitime impedito ; servataque formula a Rituali Romano statuta.

Præsens vero decretum eadem Sanctitas Sua confici publicique juris fieri mandavit.

Datum Romæ, ex Aedibus Sacræ Congregationis de Propaganda Fide, die XVIII mensis Decembris, anno Domini MCMXXXXVII.

P. Card. FUMASONI BIONDI, *Præfectus*.
† C. Costantini, Arch. Theodos. in Arcadia, a *Secretis*.

S. C. des Rites

1° 3 août 1947. *Albano*. — Reprise de la cause de canonisation de la Bse Maria Goretti.

2° Avertissement de ne pas reprendre la cause de Guy de Fontgalland.

MONITUM

Ad hanc Sacram Rituum Congregationem relatum est quosdam, nimio zelo ductos, apud fideles et Religiosas Communitates adhuc conniti, ut Servi Dei Guy de Fontgalland beatificationis causa promoveatur. Hæc porro Sacra Rituum Congregatio palam facit jam inde ab anno MCMXLI cum actoribus communicasse hanc causam omnino reponendam esse. Quapropter admonentur quorum interest ut deinceps hac re plane supersedeant.

Die 18 Decembris 1947.

C. Card. MICARA, Episc. Veliternus, *Præfectus*.
† A. Carinci, Archiep. Seleucien., *Secretarius*.

S. C. des Séminaires et Universités

Décret instituant une Université pontificale à Rio de Janeiro (20 janvier 1947).

Commission biblique

Lettre à S. Em. le cardinal Suhard, archevêque de Paris,

sur la « date des documents du Pentateuque, et le genre littéraire des onze premiers chapitres de la Genèse ».

EPISTULA

AD EMUM P. D. EMMANUELEM CÆLESTINUM TIT. SANCTI HONUPHRII S. R. E. PRESBYTERUM CARDINALEM SUHARD, ARCHIEPISCOPUM PARISIENSEM : DE TEMPORE DOCUMENTORUM PENTATEUCHI ET DE GENERE LITTERARIO UNDECIM PRIORUM CAPITUM GENESEOS.

Eminence,

Le Saint-Père a bien voulu confier à l'examen de la Commission Pontificale pour les Etudes Bibliques deux questions, qui ont été récemment soumises à Sa Sainteté au sujet des sources du Pentateuque et de l'historicité des onze premiers chapitres de la Genèse. Ces deux questions, avec leurs considérants et vœux, ont été l'objet de l'étude la plus attentive de la part des Révmes Consulteurs et des Emes Cardinaux Membres de la dite Commission. Comme suite de leurs délibérations, Sa Sainteté a daigné approuver la réponse suivante dans l'audience concédée au soussigné en date du 16 janvier 1948.

La Commission Pontificale Biblique se plaît à rendre hommage au sentiment de filiale confiance qui a inspiré cette démarche et désire y correspondre par un effort sincère de promouvoir les études bibliques en leur assurant, dans les limites de l'enseignement traditionnel de l'Eglise, la plus entière liberté. Cette liberté a été affirmée en termes explicites par l'Encyclique du Souverain Pontife glorieusement régnant *Divino afflante Spiritu* en ces termes : « L'exégète catholique, poussé par un amour de sa science actif et courageux, sincèrement dévoué à notre Mère la Sainte Eglise, ne doit, en aucune façon, se défendre d'aborder, et à plusieurs reprises, les questions difficiles qui n'ont pas encore été résolues jusqu'ici non seulement pour repousser les objections des adversaires, mais encore pour tenter de leur trouver une solide explication, en accord parfait avec la doctrine de l'Eglise, spécialement avec celle de l'inerrance biblique, et capable en même temps de satisfaire pleinement aux conclusions certaines des sciences profanes. Les efforts de ces vaillants ouvriers dans la vigne du Seigneur méritent d'être jugés, non seulement avec équité et justice, mais encore avec une parfaite charité ; que tous les autres fils de l'Eglise s'en souviennent. Ceux-ci doivent se garder de ce zèle tout autre que prudent, qui estime devoir attaquer ou tenir en suspicion tout ce qui est nouveau » (*A. A. S.*, 1943, p. 319 ; éd. française, p. 23).

Qu'on veuille bien comprendre et interpréter, à la lumière de cette recommandation du Souverain Pontife, les trois réponses officielles données jadis par la Commission Biblique à propos des questions susmentionnées, à savoir le 23 juin 1905 sur les récits qui n'auraient d'historique que l'apparence dans les livres historiques de la Sainte Ecriture (*Ench. Bibl.* 154), le 27 juin 1906 sur l'authenticité mosaïque du Pentateuque (*Ench. Bibl.* 174-177), et le 30 juin 1909 sur le caractère historique des trois premiers chapitres de la Genèse (*Ench. Bibl.* 332-339), et l'on concédera que ces réponses ne s'opposent nullement à un examen ultérieur vraiment scientifique de ces problèmes d'après les résultats acquis pendant ces quarante dernières années. En conséquence, la Commission Biblique ne croit pas qu'il y a lieu de promulguer, du moins pour le moment, de nouveaux décrets à propos de ces questions.

En ce qui concerne la composition du Pentateuque, dans le décret susmentionné du 27 juin 1906 la Commission Biblique reconnaissait déjà que l'on pouvait affirmer que Moïse, « pour composer son ouvrage, s'est servi de documents écrits ou de traditions orales » et admettre aussi des modifications et additions postérieures à Moïse (*Ench. Bibl.* 176-177). Il n'est plus personne aujourd'hui qui

mette en doute l'existence de ces sources et n'admette un accroissement progressif des lois mosaïques dû aux conditions sociales et religieuses des temps postérieurs, progression qui se manifeste aussi dans les récits historiques. Cependant, même dans le camp des exégètes non-catholiques, des opinions très divergentes sont professées aujourd'hui touchant la nature et le nombre de ces documents, leur dénomination et leur date. Il ne manque même pas d'auteurs, en différents pays, qui pour des raisons purement critiques et historiques, sans aucune intention apologétique, rejettent résolument les théories les plus en vogue jusqu'ici et cherchent l'explication de certaines particularités rédactionnelles du Pentateuque, non pas tant dans la diversité des documents supposés, que dans la psychologie spéciale, dans les procédés particuliers, mieux connus aujourd'hui, de la pensée et de l'expression des anciens Orientaux, ou encore dans le genre littéraire différent postulé par la diversité des matières. C'est pourquoi nous invitons les savants catholiques à étudier ces problèmes sans parti-pris, à la lumière d'une saine critique et des résultats des autres sciences intéressées dans ces matières, et une telle étude établira sans doute la grande part et la profonde influence de Moïse comme auteur et comme législateur.

La question des formes littéraires des onze premiers chapitres de la Genèse est bien plus obscure et complexe. Ces formes littéraires ne répondent à aucune de nos catégories classiques et ne peuvent pas être jugées à la lumière des genres littéraires gréco-latins ou modernes. On ne peut donc en nier ni affirmer l'historicité en bloc sans leur appliquer indûment les normes d'un genre littéraire sous lequel ils ne peuvent pas être classés. Si l'on s'accorde à ne pas voir dans ces chapitres de l'histoire au sens classique et moderne, on doit avouer aussi que les données scientifiques actuelles ne permettent pas de donner une solution *positive* à tous les problèmes qu'ils posent. Le premier devoir qui incombe ici à l'exégèse scientifique consiste tout d'abord dans l'étude attentive de tous les problèmes littéraires, scientifiques, historiques, culturels et religieux connexes avec ces chapitres ; il faudrait ensuite examiner de près les procédés littéraires des anciens peuples orientaux, leur psychologie, leur manière de s'exprimer et leur notion même de la vérité historique ; il faudrait, en un mot, rassembler sans préjugés tout le matériel des sciences paléontologique et historique, épigraphique et littéraire. C'est ainsi seulement qu'on peut espérer voir plus clair dans la vraie nature de certains récits des premiers chapitres de la Genèse. Déclarer à priori que leurs récits ne contiennent pas de l'histoire au sens moderne du mot, laisserait facilement entendre qu'ils n'en contiennent en aucun sens, tandis qu'ils relatent en un langage simple et figuré, adapté aux intelligences d'une humanité moins développée, les vérités fondamentales présupposées à l'économie du salut, en même temps que la description populaire des origines du genre humain et du peuple élu. En attendant il faut pratiquer la patience qui est prudence et sagesse de la vie. C'est ce que le Saint-Père inculque également dans l'Encyclique déjà citée : « Personne, dit-il, ne doit s'étonner qu'on n'ait pas encore tiré au clair, ni résolu toutes les difficultés... Il ne faut pas, pour autant, perdre courage, ni oublier que dans les disciplines humaines il ne peut en être autrement que dans la nature, où ce qui commence croît peu à peu, où les fruits ne se recueillent qu'après de longs travaux... On peut donc espérer que (ces difficultés), qui aujourd'hui paraissent les plus compliquées et les plus ardues, s'ouvriront enfin un jour, grâce à un effort constant, à la pleine lumière » (*ibid.*, p. 318 ; éd. fr. p. 22).

En baisant la Pourpre Sacrée avec les sentiments de la plus profonde vénération, je me professe de Votre Eminence Révérendissime, le très humble serviteur.

JACQUES M. VOSTÉ, O. P.
Secrétaire de la Commission Pontificale pour les Etudes Bibliques.

Rome, 16 janvier 1948.

REMARQUES

Il n'est pas besoin de faire remarquer l'importance de ce document.

On pourra lire aussi l'article du P. Béa, s. j., recteur de l'Institut biblique, dans la *Civiltà Cattolica* (17 avril 1948) dont une traduction a été publiée par la *Doc. Cath.* (6 juin 1948, col. 717-726).

(*Acta* n° 2, du 27 février 1948)

Actes de S. S. Pie XII

I. LETTRES DECRETALES. — 15 mai 1947. Canonisation de S. Nicolas de Flüe.

II. CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES. — 1° 9 juillet 1947. Erection d'un Chapitre dans l'église métropolitaine de *Santa Fé* (Argentine). Il y aura quatre « dignités » : doyen, archidiacre, maître et archiprêtre, et six chanoines dont un théologal et un pénitencier. Actuellement les chanoines étant chargés d'autres fonctions, le service choral sera réduit aux petites-heures, avec messe chantée, les dimanches et jours de fêtes de précepte et autres fêtes à fixer dans les constitutions capitulaires. — **2° 19 juillet 1947.** Erection d'un Chapitre dans la cathédrale de *Guaxupé* (Brésil) : deux « dignités » : archidiacre et archiprêtre et huit chanoines dont un théologal et un pénitencier. L'absence actuelle de prébendes, et les autres charges présentes des chanoines les font exempter actuellement de la résidence dans la ville épiscopale et du service du chœur, l'évêque ayant la faculté de les convoquer, surtout aux fêtes solennelles, pour le service du chœur, et chaque fois qu'il le jugera opportun, pour les affaires du diocèse ou du chapitre, pour lesquelles d'après le Code, il faut recueillir l'avis du chapitre.

III. LETTRES APOSTOLIQUES. — 1° 8 mai 1947. Erection en basilique mineure de l'église Saint-Victor, d'Intra (diocèse de Novare). — **2° 9 mai 1947.** *Item* pour la « cathédrale » de Tréguier (diocèse de Saint-Brieuc). — **3° 23 août 1947.** Une internonciature apostolique est établie en Egypte, elle aura son siège au Caire.

IV. ALLOCUTIONS. — 1° 8 janvier 1948. A S. Exc. M. Robert Despradel, ambassadeur de la République Dominicaine, pour la présentation de ses lettres de créance. (Texte espagnol).

2° DISCOURS

Le 8 février 1948, à l'ouverture de la douzième année de l'Académie Pontificale des Sciences.

Voici, d'après la traduction de la *Doc. Cath.* (29 février 1948, col 257-267), quelques-uns des principaux passages :

LA LOI NATURELLE

« ...La véritable loi de la nature que le savant formule à la suite d'une observation et d'une attention patiente dans son laboratoire, est bien plus et mieux qu'une simple description ou qu'un simple calcul intellectuel n'ayant pour objet que des phénomènes et non des substances réelles avec leurs propriétés. Elle ne s'arrête pas à l'apparence ni à l'image sensible, dont elle ne se contente pas, mais elle pénètre dans la profondeur de la réalité, recherche et découvre les forces intimes et occultes des phénomènes, en montre l'activité et les rapports...

Ainsi, du fondement de la loi naturelle, de l'aide efficace de la technique moderne, de la connaissance positive et

véritable des tendances internes des éléments et de leurs effets sur les phénomènes naturels, le savant, malgré toutes les difficultés et tous les obstacles, arrive à des découvertes ultérieures, en insistant avec constance et persévérance dans ses recherches.

L'ère atomique

« Le plus grandiose exemple des résultats d'une si intense activité semble devoir être le fait que les inlassables efforts de l'homme ont finalement abouti à une connaissance plus profonde des lois relatives à la formation et à la désintégration de l'atome, de façon à déterminer expérimentalement, jusqu'à un certain degré, la libération de la puissante énergie qui se dégage en de nombreux cas, et tout cela non pas en quantité microscopique, mais dans une mesure véritablement gigantesque. L'usage d'une grande partie de l'énergie interne du noyau d'uranium, dont Nous avons parlé dans Notre discours en cette Académie, le 21 février 1943, en Nous référant à un écrit du grand physicien Max Planck (récemment décédé), est devenu une réalité et a eu son application dans la construction de la « bombe atomique » ou « bombe à énergie nucléaire », arme la plus terrible que l'esprit humain ait imaginée jusqu'à ce jour.

A ce propos, Nous ne pouvons nous abstenir d'exprimer une pensée qui pèse lourdement sur notre âme, comme sur celle de tous ceux qui ont un véritable sens de l'humanité ; et à ce sujet Nous viennent à la pensée les paroles de saint Augustin, dans son livre *De Civitate Dei* (l. XIX, c. 7), où il parle des horreurs de la guerre, même juste : « Ces maux — écrit-il — si je voulais les décrire comme il convient, si je voulais montrer les nombreuses et multiples dévastations, les dures et cruelles angoisses qu'ils provoquent, il me serait impossible de le faire, comme le mériterait pareil exposé, et je ne sais quand on arriverait à épuiser une si longue discussion !... Quiconque considère avec douleur ces maux aussi horribles et aussi funestes, doit avouer que c'est là une triste condition ; mais celui qui les supporte ou les envisage sans être angoissé en son âme, est bien plus misérable de se croire heureux, car il a perdu tout sentiment humain. » Que si les guerres d'alors justifiaient déjà un si sévère jugement du grand Docteur, quelle sentence devrions-nous prononcer aujourd'hui contre celles qui ont accablé nos générations et plié au service de leur œuvre de destruction et d'extermination une technique incomparablement plus perfectionnée ? Quelles calamités n'aurait pas à attendre l'humanité d'un futur conflit, si l'on venait à prouver l'impossibilité d'arrêter ou de freiner l'emploi d'inventions scientifiques toujours nouvelles et toujours plus surprenantes ?

Mais faisant abstraction pour le moment de l'usage belliqueux de l'énergie atomique, et avec l'espoir qu'elle servira, au contraire, uniquement à des œuvres de paix, il faut la regarder comme une recherche et une application vraiment géniales des lois de la nature qui régissent l'essence et l'activité intimes de la matière inorganique...

...Si donc, Nous embrassons d'un seul coup d'œil le résultat de ces merveilleuses recherches, nous voyons qu'il représente non pas tant une conclusion qu'un acheminement vers de nouvelles connaissances et le début de l'ère qui a été dénommée « l'ère atomique ». Jusqu'à ces derniers temps, la science et la technique s'étaient occupées presque exclusivement des problèmes concernant la synthèse et l'analyse des molécules et des composés chimiques ; actuellement, au contraire, l'intérêt se concentre sur l'analyse et sur la synthèse de l'atome et de son noyau. Principalement, les savants ne se donneront pas de trêve, aussi longtemps qu'on n'aura pas trouvé un moyen facile et sûr de diriger le processus de scission du noyau atomique, de façon à faire servir ses sources si riches d'énergie aux progrès de la civilisation.

Admirables conquêtes de l'intelligence humaine, qui scrute et recherche les lois de la nature, entraînant ainsi l'humanité vers de nouvelles voies ! Pourrait-il y avoir conception plus noble ? »

La loi naturelle
participation a la loi éternelle de Dieu

« Mais loi dit ordre ; et loi universelle dit ordre dans les grandes choses comme dans les petites. C'est un ordre que votre intelligence et votre main retrouvent, dérivant directement des tendances intimes renfermées dans les choses naturelles ; ordre que nulle chose ne peut créer ou se donner par elle-même, pas plus qu'elle ne peut se donner l'être ; ordre qui dit Raison ordonnatrice dans un esprit, qui a créé l'univers et de qui « dépendent le ciel et toute la nature » (*Paradis*, XXVIII, 42) [1] : ordre qu'ont reçu avec l'être ces tendances et ces énergies et avec lequel les unes et les autres collaborent à un monde bien ordonné. Ce merveilleux ensemble des lois naturelles, que l'esprit humain a découvert grâce à une inlassable observation et à une étude approfondie et que vous continuez à rechercher toujours davantage, ajoutant victoire à victoire sur les occultes résistances des forces de la nature, qu'est-il, sinon une pâle et imparfaite image de la grande idée et du grand dessein divin, conçus dans l'esprit créateur de Dieu, comme une loi de cet univers, depuis les jours de son éternité ?... »

Unité des lois naturelles, et place du miracle

« Le savant sent pour ainsi dire palpiter cette sagesse éternelle, lorsque ses recherches lui révèlent que l'univers est formé par une sorte de jet dans l'incommensurable forge du temps et de l'espace...

...Les mêmes lois de la gravitation et de la pression de radiation déterminent la quantité de la masse pour la formation des corps solaires dans l'immensité de l'univers jusqu'aux plus lointaines nébuleuses spirales ; les mêmes lois mystérieuses du noyau atomique régissent par la composition et la désintégration atomique, l'économie de l'énergie de toutes les étoiles fixes.

Cette unité absolue de dessein et de composition, qui se manifeste dans le monde inorganique, vous la constatez non moins grandiose dans les organismes vivants...

...Tout cela n'est-il pas l'expression d'une magnifique et générale conception unitaire, réalisée et resplendissant sous de multiples formes et en des manières très variées ? N'est-ce pas là l'unité fermée et absolument fixe des lois naturelles ?

Oui, c'est l'unité fermée avec la clé de cet ordre universel des choses, contre lequel, dans la mesure où il dépend de la première cause qui est Dieu créateur, Dieu lui-même ne peut agir ; car s'il le faisait, il agirait contre sa prescience, ou sa volonté, ou sa bonté ; or, en Lui, « il n'y a pas de changement, ni ombre de variation » (Jac., I, 17). Mais si l'on considère cet ordre, en tant qu'il dépend des causes secondes, Dieu en possède la clé et il peut le laisser fermé ou l'ouvrir et agir ensuite de lui-même. Dieu, en créant l'univers, se serait-il assujetti à l'ordre des causes secondes inférieures ? Cet ordre ne lui est-il pas soumis en tant que procédant de Lui, non par nécessité de nature, mais par libre choix de la volonté ? *Il peut donc agir, quand il veut, en dehors de l'ordre institué ; par exemple, en produisant les effets des causes secondes sans elles, ou en produisant d'autres effets qu'elles ne comportent pas* (cf. S. Th., Ia q. 105, a, 6). C'est pourquoi le grand Docteur Augustin avait déjà écrit : « *Contra naturam non incongrue dicimus aliquid Deum facere, quod facit contra id quod novimus in natura... Contra illam vero summam naturæ legem... tam Deus nullo modo facit, quam contra se ipsum non facit.* » [2] (*Contra Faustum*, l. XXVI, c. 3. — Migne, *P. L.*, t. XLII, col. 481 ; cf. S. Th., l. c.). Quelles sont donc ces actions ? Ce sont

[1] *La divine Comédie.*

[2] « Cependant ce n'est pas s'exprimer d'une manière inexacte que de dire que Dieu fait quelque chose contre la nature, quand il fait quelque chose contre ce que nous connaissons de la nature..., mais pour ce qui est de cette loi suprême de la nature... il est aussi impossible à Dieu d'agir en quelque manière que ce soit contre elle, que d'agir contre lui-même. »

celles dont Dieu seul tient secrètement la clé et qu'il s'est réservées au cours des âges au sein de l'ordre particulier des causes inférieures ; actes accomplis, ainsi que le chantait le divin poète, « sans que la nature ait chauffé le fer ni battu l'enclume — *a che natura non scaldo ferro mai, nè battè ancude* » (Paradis, XXIV, 101). En présence de ces œuvres insolites ou par la substance même du fait, ou par le sujet dans lequel elles se produisent, ou par la façon et l'ordre de leur accomplissement (cf. S. Th., l. c. a, 8), le peuple et le savant s'arrêtent stupéfaits, car la merveille se produit alors que les effets sont manifestes et la cause cachée. Mais l'ignorance de la cause cachée qui stupéfie l'incrédule, rend plus perçant l'œil du fidèle et du savant qui, dans certaines limites, savent et mesurent d'où vient l'action de la nature avec ses lois et ses forces, au delà desquelles ils découvrent une main supérieure cachée et toute-puissante, cette main qui créa l'ordre universel des choses, et dans le processus des ordres particuliers des causes et des effets marqua le moment et les circonstances de son admirable intervention (cf. S. Th., l. c. a, 7). »

PROGRÈS DES SCIENCES
ET DÉCOUVERTE DE LA TRACE DE DIEU

« Sur des voies nouvelles et plus larges, l'humanité s'avance, tel un éternel pèlerin, vers des connaissances plus profondes des lois de l'univers exploré et inexploré, poussée par sa soif naturelle de la vérité ; cependant, même après des milliers d'années, les connaissances humaines des lois internes et des forces motrices de l'évolution et du progrès du monde, et plus encore du dessein divin et de l'impulsion divine qui pénètre, meut et dirige tout, seront et resteront une image imparfaite et pâle des idées divines. En face des prodiges de la Sagesse éternelle qui dans l'océan des êtres gouverne et dirige toute chose dans un ordre immuable vers des ports cachés, aveugles et muettes sont les pensées investigatrices du savant qui éprouve aussi un sentiment d'humble et admirative adoration, à la vue du prodige de la création auquel il n'a pas été présent et que ne peut imiter la main de l'homme, mais dans laquelle l'œil humain peut reconnaître un éclair subit de la puissance de Dieu. En présence des multiples et insondables énigmes de l'ordre et de l'enchaînement des lois du cosmos immensément grand et immensément petit, il faut que l'esprit humain répète l'exclamation : « *O altitudo divitiarum sapientiæ et scientiæ Dei : quam incomprehensibilia sunt judicia ejus et investigabiles viæ ejus !* » (Rom., XI, 33). Heureux le savant, si en parcourant les vastes champs célestes et terrestres, il sait lire dans le grand livre de la nature et écouter la voix qui monte de son sein, dévoilant aux hommes la trace laissée par le pas divin dans la création et dans l'histoire de l'univers !

Les empreintes du pied de Dieu et les lettres écrites de sa main sont indélébiles : aucune main humaine ne peut les effacer ; empreintes et lettres sont les faits d'où se dégage le divin pour tous les esprits ; et c'est précisément pour les sages intelligences des chercheurs que semblent écrites les paroles du Docteur des nations. (Rom., I, 19-20).

...En présence de la merveilleuse réalité du cosmos que le savant contemple, étudie et scrute, l'esprit universel, imaginé par Laplace, avec sa formule qui, du moins suivant la conception des matérialistes, devrait embrasser aussi les événements dépendant de la pensée et de la libre volonté, apparaît comme une fiction et une utopie ; vérité infiniment réelle est, au contraire, la sagesse divine, qui connaît et mesure chaque atome, jusqu'au plus petit, avec ses énergies, et lui assigne sa place dans l'ensemble du monde créé ; cette souveraine sagesse, dont la gloire pénètre partout dans l'univers et brille d'un plus grand éclat dans le ciel. (Cf. Paradis, I, 1 et suiv.). »

V. MESSAGES RADIOPHONIQUES. — 1° 1er février 1948. Au clergé et au peuple de la République d'Argentine, portant secours aux nations indigentes (Texte espagnol. — Voir trad. franç. dans *Doc. Cath.*, 6 juin). — 2° 14 février 1948. Aux élèves des écoles catholiques des Etats-Unis, pour solliciter leur charité en faveur des enfants pauvres d'Europe et d'Extrême-Orient. (*Ibid.*, col. 713-715).

S. C. Consistoriale

10 mai 1947. Deux paroisses du diocèse d'Arezzo, et une du diocèse de Pienza sont rattachées à l'abbaye *nullius* de Monte Oliveto Maggiore, pour favoriser le service de ces paroisses et le maintien de l'abbaye.

S. C. des Religieux

Les personnes désignées ci-dessous n'appartiennent à aucune congrégation religieuse.

NOTIFICATIO

Sacra Congregatio de Religiosis declarat mulieres : Margaret Mary Clare Burns ; Mary Colette Teresa Harrison ; Mary Clare Harris ; Mary Teresa Morgan ; Mary Joseph Higgins, diœcesis Edimburgen., ad nullum religiosum Institutum pertinere.

Datum Romæ ex Secretaria S. Congr. de Religiosis, die 12 februarii a. 1948.

† Lucas H. Pasetto, *Secr.*

S. C. de la Propagande

8 janvier 1948. Rectification de délimitation de territoire entre les diocèses de Suiyüan et de Ninghsia (Chine).

Sacrée Pénitencerie (Section des Indulgences)

DÉCRET

accordant des indulgences en faveur des morts de la dernière guerre (23 février 1948).

DECRETUM

PLENARIA CONCEDITUR INDULGENTIA IN FIDELIUM SOLAMEN CAUSA POSTREMI BELLI VITA FUNCTORUM

Ssmus D. N. Pius div. Prov. Pp. XII, in Audientia ab infrascripto Cardinali Pænitentiario Majore die 21 mensis Februarii vertentis anni habita, preces quorundam Sacrorum Antistitum libentissime excipiens ac paterna caritate in tot carissimos filios ob immane bellum vita peremptos permotus, benigne concedere dignatus est ut christifideles omnes qui, confessi, a Dominica Palmarum ad Dominicam in Albis, occasione scilicet Præcepti Paschalis, Sacra Synaxi refecti fuerint et ad mentem Sanctitatis Suæ preces fuderint, Indulgentiam plenariam, animabus fidelium causa postremi belli vita functorum tantum profuturam, consequi valeant. Præsenti pro hac vice tantum valituro, contrariis quibuslibet minime obstantibus.

Datum Romæ, ex Aedibus S. Pænitentiariæ Apostolicae, die 23 Februarii 1948.

N. Card. CANALI, *Pænitentiarius Major.*
S. Luzio, *Regens.*

(*Acta* n° 3, du 23 mars 1948)

Actes de S. S. Pie XII

I. CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES. — 1° 15 novembre 1947. Les diocèses de Sant-Antonio, Galveston, Dallas (Texas, Etats-Unis) perdent une partie de leur territoire dont sera formé le nouveau diocèse d'*Austin*, suffragant de Sant-Antonio. La cathédrale sera l'église Notre-Dame, d'Austin. —

2° Même date. L'archidiocèse de Wasinghton est détaché de Baltimore et devient dépendant directement du Saint-Siège. Il y a quelques modifications de territoire.

II. LETTRES APOSTOLIQUES. — La cathédrale Saint-Michel de Sant'Angelo in Vado (Italie centrale) est érigée en basilique mineure.

III. LETTRES du Pape. — 1° 5 décembre 1947 Aux RR. PP. Clément de Milwaukee, ministre général des Capucins, Bède M. Hess, ministre général des Franciscains, Pacifique M. Perantoni, ministre général de tous les Frères Mineurs, pour le cinquième centenaire de la mort de sainte Colette de Corbie. Le Souverain Pontife y déclare :

« ...Nihil magis necessarium, quam animum quemque suum cælestibus exornare virtutibus, atque illam imprimis supernam vitam alere, ex qua eædem gignantur atque floreant. Qui enim ejusmodi intimam supernamque vitam neglexerit, quæ divina refovetur gratia, qui ad externa solummodo se converterit, etsi laudabilia ac temporibus consentanea, is serius ocius animadvertet caducam se ac sterilem dedisse operam... ; quamobrem ea quoque omnia quæ ad apostolatum pertineant, inania fore ac vacua, nisi afflatu illo moveantur, qui ex Deo oriatur. »

2° 15 janvier 1948. A S. Exc. Mgr Lebrun, évêque d'Autun, pour le troisième centenaire de la prédication de S. Jean Eudes dans le diocèse d'Autun, sous le patronage du Cœur-Immaculé de Marie. — 3° 18 février 1948. Aux cardinaux, archevêques et évêques des Etats-Unis, au sujet du rétablissement, à Rome, d'un collège pontifical pour leurs clercs et d'un institut pour leurs prêtres se livrant aux études supérieures (texte anglais). — 4° 10 mars 1948. Au cardinal de Jong, archev. d'Utrecht, pour le centenaire de la liberté scolaire en Hollande. — 5° 18 mars 1948. Au cardinal Lavitrano, préfet de la S. C. des Religieux, pour ses noces d'or sacerdotales.

IV. ALLOCUTION. — A S. Exc. M. Nicolas C. Accame, ambassadeur d'Argentine, lors de la présentation de ses lettres de créance. (Texte espagnol).

V. EXHORTATION PASTORALE, le 10 mars 1948, aux curés et aux prédicateurs de Carême de Rome. (Texte italien. — Voir trad. franç. dans *Doc. Cath.*, 11 avril 1948, col. 449-454).

S. C. de la Propagande

8 janvier 1948. La partie occidentale de la ville de Kalgan (Chine du Nord) est détachée du diocèse de Suanhwa et devient résidence de l'évêque de Siwantze.

S. C. des Rites

1° 13 juin 1947. Introduction de la cause de béatification du serviteur de Dieu Joseph Marie Yerovi, O. F. M., coadjuteur de l'archev. de Quito. Il naquit à Quito, le 12 avril 1819, fut ordonné prêtre le 21 mai 1845 et nommé curé ; vic. apost. de Guayaquil, franciscain, enfin coadjuteur de Quito il mourut le 20 juin 1867.

2° DECRET

portant modification ou nouveaux éloges à insérer au Martyrologe.

Voici les dates de fête de plusieurs nouveaux saints (27 février 1948) :

JANVIER

18 : Ste Marguerite (de Hongrie), vierge ; — 31 : S. Jean Bosco, conf.

FÉVRIER

4 : S. Jean de Britto, martyr.

MARS

7 : Ste Thérèse-Marguerite Redi, vierge ; — 15 : Ste Louise de Marillac, veuve ; — 16 : SS. Jean de Brébeuf, Gabriel Lalemant, Antoine Daniel, Charles Garnier et Noël Chabanel, martyrs ; — 18 : S. Salvator de Horta, conf. ; — 21 : S. Nicolas de Flüe, conf. ; — 25 : Ste Lucie Filippini, vierge.

AVRIL

5 : Ste Catherine Thomas, vierge ; — 11 : Ste Gemma Galgani, vierge ; — 16 : Ste Bernadette, vierge ; — 21 : S. Conrad de Parzham, conf. ; — 24 : Ste Marie-Euphrasie Pelletier, vierge ; — 28 : S. Louis-Marie Grignion de Montfort, conf. ; — 30 : S. Joseph Benoît Cottolengo, conf.

MAI

13 : S. Robert Bellarmin, conf. ; — 14 : S. Michel Garicoïts, conf. ; — 16 : S. André Bobola, martyr ; — 19 : S. Théophile de Corte, conf.

JUIN

13 : S. John Fisher, martyr ; — 22 : S. Joseph Cafasso, conf.

JUILLET

2 : S. Bernardin Realino, conf. ; — 6 : S. Thomas More, martyr ; — 15 : S. Pompilius Marie Pirotti conf.

AOUT

24 : Ste Jeanne-Antide Thouret, vierge ; — 26 : Ste Jeanne Elisabeth Bichier des Ages, vierge.

OCTOBRE

9 : S. Jean Léonard, conf. ; — 18 : SS. Isaac Jogues, Jean de La Lande, René Goupil, martyrs.

DÉCEMBRE

22 : Ste Françoise-Xavière Cabrini, vierge ; — 31 : Ste Catherine Labouré, vierge.

(A suivre).

L'AMI DU CLERGÉ ET LES LIVRES

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Cursus theologicus *a professoribus facultatum Cheriensis et Kurulitanæ exaratus.* — Vol. I, Franciscus-X. CALCAGNO, S. J., **Theologia fundamentalis**, in-8 de 324 p. — Vol. II, Carolus BOZZOLA, S. J., **De Deo Uno et Trino. De Deo Creante et Elevante.** — Vol. III, Crescentinus GREPPI, S. J., **De Verbo Incarnato. De Gratia et de Virtutibus.** — Vol. IV, C. BOZZOLA, S. J., **De Sacramentis**, in-8 de 338 p. — Naples, M. D'Auria, 1948.

Nous avons reçu le premier et le quatrième volume d'un cours de théologie dogmatique, publié par des professeurs de la Compagnie de Jésus. Nous ne faisons qu'indiquer le deuxième et le troisième volume qui ne nous sont pas parvenus.

I. — La « Théologie fondamentale » du R. P. Fr.-X. Calcagno est conçue sur le plan classique. Signalons toutefois, dans l'introduction générale un bon exposé sur la nature et l'objet de la théologie positive ainsi qu'un aperçu historique sur l'évolution de la théologie depuis l'âge patristique jusqu'au début du xx^e siècle. La matière de la théologie fondamentale est ici distribuée en cinq livres. Le premier étudie la *révélation* en général et les problèmes subsidiaires s'y rattachant : miracle, prophétie, valeur historique et intégrité des évangiles. Le second livre est constitué par la *démonstration chrétienne :* témoignage porté par le Christ sur sa divine mission, témoignage rendu croyable par les miracles de Jésus, les prophéties faites sur Jésus et par Jésus, non moins que par le miracle moral de l'admirable propagation du christianisme, de l'héroïque constance des martyrs et de la transcendance de la doctrine chrétienne. Le troisième livre présente la *démonstration catholique.* C'est le traité de l'Eglise divisé en trois parties. La première partie est principalement dogmatique et concerne l'institution, la constitution, les propriétés de l'Eglise. La seconde, principalement apologétique, discerne la véritable Eglise des églises qui se parent injustement du nom du Christ. Mais ici cependant un court appendice sur l'Eglise, corps mystique du Christ, montre comment il est possible d'appartenir à l'âme de la véritable Eglise sans faire partie de son corps visible. La troisième partie qui constitue à elle seule le livre IV, redevient dogmatique, pour exposer, dans la véritable Eglise, le rôle et les prérogatives du *pape* et des *évêques*, la primauté du pontife romain, le magistère infaillible, son objet et son sujet. Enfin le livre V étudie les *sources de la révélation*, Ecriture sainte et Tradition, avec quelques notes substantielles sur l'autorité des Pères et des théologiens.

Une bibliographie choisie parmi les auteurs les plus sûrs et les ouvrages les plus abordables permettra au lecteur studieux de compléter l'enseignement du traité. Outre la table générale du début du volume, un index final permet de retrouver facilement les différents sujets traités. En somme, ce cours de théologie nous paraît une excellente réplique — en progrès toutefois — du *Compendium* en quatre volumes de la théologie dogmatique du P. Ch. Pesch.

IV. — Le traité *De sacramentis* du P. Bozzola est, à coup sûr, l'un des plus complets et des plus « à jour » qui ait été publié depuis la guerre. Exposés d'une clarté peu commune, discrimination très précise des thèses de foi ou théologiquement certaines relativement aux opinions librement discutées, souci constant d'éclairer les affirmations spéculatives par les lumières de la théologie positive : telles sont les principales qualités de ce remarquable ouvrage. La division est classique : huit traités, dont le premier concerne les sacrements en général et les sept autres, chaque sacrement en particulier.

L'auteur est très personnel dans ses opinions. Exposant la causalité instrumentale des sacrements, il rejette toute explication théologique autre que celle de la causalité morale. Son principal argument est que la passion du Christ, dont les sacrements ne sont qu'une application, est cause véritable de notre salut, mais cause méritoire et donc simplement morale. Nous sommes loin de S. Thomas qui enseigne (III^a, q. 48) que la passion du Christ a causé notre salut par manière de mérite (a. 1)... et d'*efficience* (a. 6). — L'institution immédiate des sacrements par le Christ se ressent d'une conception quelque peu exagérée du rôle de la « matière » et de la « forme » sacramentelles, matière et forme constituant — quelles qu'elles soient — la « substance » même du sacrement : en conséquence, Jésus-Christ aurait lui-même déterminé, au moins spécifiquement, et d'une manière immuable, la matière et la forme de chaque sacrement. Nous avons récemment rappelé, à propos de la constitution *Sacramentum Ordinis* de Pie XII (voir *Ami*, 1948, p. 344-346) que cette conception, un peu étroite, est une source de difficultés pour l'explication des variations subies au cours des âges par des éléments réputés essentiels de tel ou tel sacrement. L'auteur est ainsi obligé d'admettre que, dans la confirmation, l'onction du saint-chrême remonte aux temps apostoliques, ce qui est historiquement inexact.

L'Eucharistie est étudiée sous ses trois aspects : présence réelle, sacrement, sacrifice. L'argument scripturaire de la présence eucharistique est présenté avec un souci extrême d'objectivité doctrinale et de critique des textes ; quant à l'explication théologique de la transsubstantiation, l'auteur se rallie sans hésiter à l'action conversive qui, depuis Billot, a supplanté l'action adductive ou reproductive. A propos du sacrement, la difficulté de l'épiclèse orientale est résolue comme Bessarion et, après lui, Bossuet l'ont résolue : la demande adressée à Dieu, par l'épiclèse doit être reportée au moment de la consécration : « Il faut comprendre cette prière, dit Bossuet, pour le temps où elle est dite, bien qu'elle ne soit pas dite en ce temps. » Peut-être eût-il valu mieux s'en tenir à la première explication proposée par l'auteur lui-même, l'épiclèse demandant à Dieu, non la présence réelle, mais l'application à nos âmes des fruits de cette présence. C'est l'explication proposée par le P. Jugie dans un ouvrage récent (*Ami*, 1947, p. 496): Le sacrifice de la messe est expliqué théologiquement par la thèse du sacrifice-représentatif de Vasquez : explication estimée déficiente par beaucoup de théologiens, une représentation n'étant pas un renouvellement.

Les solutions apportées aux controverses concernant le sacrement de pénitence témoignent du même éclectisme : existence d'une pénitence privée dans la primitive Eglise ; reviviscence complète des mérites par l'absolution ; impossibilité de recevoir le sacrement de pénitence d'une manière valide et cependant infructueuse, etc. — Très nettement, à propos de la matière du sacrement de l'ordre, l'auteur avait enseigné la doctrine aujourd'hui « canonisée » par Pie XII. Il lui suffira donc, dans une prochaine édition, de préciser les paroles essentielles de la forme.

Même si l'on croit sur certains points de détail, être en désaccord avec le R. P. Bozzola, on retirera de l'étude de son traité, un profit considérable. Le « Cours de Théologie », dont nous venons de présenter deux volumes, doit prendre une place de choix dans les bibliothèques des séminaires et des facultés théologiques.

A. M.

J.-H. Nicolas, O. P. — Connaître Dieu, préface du R. P. Lavaud, O. P. — In-8 de 254 p., 250 f. — Paris, Editions du Cerf, 1948.

Le chrétien doit connaître Dieu, non seulement tel que la raison peut le faire atteindre, mais encore et surtout tel que la Révélation le présente. Or la religion chrétienne tout entière repose sur cette vérité, promulguée par S. Jean : « Dieu est amour » (I Jo., IV, 8). Et parce que Dieu est amour, il nous aime. La nature essentielle de Dieu manifeste déjà à elle seule ce mystère d'amour : Dieu, l'Etre parfait est aussi le Souverain Bien, n'agissant que par amour, pôle d'attraction de toute créature. A la lumière de cette vérité, toutes les perspectives morales et religieuses de la vie humaine sont transformées. La charité, qui en notre âme doit répondre à l'amour de Dieu pour nous, communique à la vertu de religion et à toutes les autres vertus morales sa douceur, sa spontanéité, son influence surnaturelle et, par opposition, le péché apparaît plus nettement une ingratitude profonde envers le principe de tout amour.

L'auteur n'hésite pas à nous transporter à la source première de l'amour divin, le mystère de la vie intime de Dieu, la Sainte Trinité, où l'amour commun du Père et du Fils, dont procède l'Esprit, nous fait mieux comprendre quel don d'amour fut l'Incarnation et la Passion du Sauveur, don d'amour dont il faut chercher la parfaite manifestation dans le Sacré-Cœur et le prolongement dans la vie même du Corps mystique.

Dans ce livre consacré à célébrer les merveilles de l'Amour infini, l'auteur n'a pas hésité à aborder égale-

ment les sujet pénibles et troublants du mal, de l'enfer et de la prédestination. Dans le mystère de Dieu, il n'y a rien de honteux à dissimuler : la grande vérité chrétienne de l'amour de Dieu pour nous sort triomphante de ce rapprochement qui met en relief certains aspects nouveaux et précieux.

Cette excellente synthèse théologique, dépouillée de termes trop techniques, s'adresse à tous. Elle ramènera les yeux du croyant sur l'essentiel de sa foi.

Joseph FALCON, docteur en théologie. — **La Crédibilité du Dogme catholique.** *Apologétique scientifique.* — Nouvelle édition, revue et augmentée. In-8 de 574 p. — Lyon, Vitte, 1948.

L'*Ami* a donné, en 1935, p. 190, une analyse détaillée de la première édition de cet excellent ouvrage d'apologétique. L'édition nouvelle n'est pas une simple réimpression : « Elle comporte, dit l'auteur, un travail de *mise à jour* concernant surtout la bibliographie ; un travail d'*amélioration* par une rédaction plus parfaite et plus étendue de certains passages et l'addition de quelques notes ; un travail d'*achèvement* qui revise la fin de l'ouvrage » (p. 9). Ce travail d'achèvement met en relief le fait divin de l'Eglise et répond à un désir exprimé par l'*Ami* en 1935. Toutefois la question des notes qui nous semblait appeler quelque remaniement n'a pas été suffisamment revue.

Cette légère réserve faite, on ne peut que féliciter l'auteur d'avoir su conserver à son apologétique le caractère de justification rationnelle de la foi. Les exigences fondamentales de l'esprit humain commandent de donner à l'apologétique « un caractère nettement intellectualiste ». Cette conception répond à la position doctrinale prise par l'auteur : « Pour nous, dit-il, la justification rationnelle de la foi suit l'acte de foi ou du moins la grâce qui nous sollicite à croire. L'Apologétique, en effet, ne vise pas à produire la foi ou à la trouver ; elle n'est pas un travail préliminaire à l'acte de foi aboutissant à la théologie proprement dite. Il s'agit de vérifier sérieusement les fondements de la foi dont nous vivons et dont nous voulons faire entrer le contenu dans le domaine de nos connaissances réfléchies. L'Apologiste, par conséquent, n'est pas un chercheur, mais un croyant ; il défend la foi d'en haut et non d'en bas, c'est-à-dire il va de la foi à la raison et non de la raison à la foi » (p. 10). Une telle position ne supprime pas l'utilité et, en certains cas, la nécessité de l'apologétique dite *interne*, et sur laquelle l'auteur reconnaît n'avoir peut-être pas suffisamment insisté dans la première édition. Et c'est précisément pour combler cette lacune qu'en fin de l'ouvrage est étudiée plus profondément la transcendance, la valeur humaine et la bienfaisance du catholicisme.

Une meilleure disposition préside à la distribution des matières. Après une introduction générale sur la nature de l'Apologétique, sa relation avec l'acte de foi, sa méthode, sa certitude, sa nécessité, l'auteur développe sa pensée dans les *trois* parties dont se compose aujourd'hui son étude. — I. *Les présupposés philosophiques concernant la révélation chrétienne :* notions de révélation, de religion, de surnaturel, de mystère et de dogme : possibilité et nécessité de la révélation divine ; connaissance et démonstration du fait de la révélation divine ; valeur des motifs de crédibilité. — II. *Crédibilité des dogmes chrétiens en général démontrée par l'origine divine de la Révélation :* historicité des Evangiles, affirmations du Christ sur sa légation divine, et preuves de la véracité de ces affirmations (transcendance de la personne du Christ, miracles, prophéties du Christ, sa résurrection, la réalisation des prophéties messianiques). La conclusion de cette seconde partie est logique : parmi les fondateurs de religions, Jésus est le seul qui, par des signes certains, ait prouvé l'origine divine de son enseignement ; donc la religion chrétienne est la seule vraie. — III. *La crédibilité du christianisme catholique prouvée par l'origine divine de l'Eglise catholique.* Après avoir brièvement rappelé les différentes conceptions que se font de l'Eglise du Christ les chrétiens orientaux orthodoxes, les chrétiens protestants et les catholiques, l'auteur expose la nature de l'Eglise, telle que les écrits évangéliques nous la proposent, avec une hiérarchie, une autorité perpétuelle, garantie par le privilège de l'infaillibilité et la primauté d'un chef unique ; autorité, infaillibilité et primauté légitimement transmissibles aux successeurs de Pierre et des apôtres. Cette Eglise est dotée de propriétés (visibilité, indéfectibilité, perfection sociale, finalité spirituelle) et de notes (unité, sainteté, catholicité, apostolicité) qu'on ne trouve en réalité que dans l'Eglise romaine. La vie de l'Eglise elle-même est, au cours des siècles, un miracle d'ordre moral qui suffirait à démontrer son origine divine. L'ouvrage se clôt sur quelques réflexion opportunes concernant « le problème de l'Unité des chrétiens ».

On voit, par ce rapide résumé, toute la richesse du volume du R. P. Falcon. Ajoutons que la bibliographie est considérable et mise à jour et que deux tables des matières (ordre alphabétique et présentation des chapitres) rendent cette Apologétique d'une consultation extrêmement facile. L'ouvrage est un manuel développé à mettre entre les mains de nos grands étudiants ; les prêtres eux-mêmes trouveront profit à le lire en vue de sermons, de conférences ou de cercles d'études.

L. DENIS, S. J. — **Elementa theologiæ dogmaticæ : Tractatus de Sacramentis** *(Prima pars).* — In-8 de 244 p. — Braine-le-Comte (Belgique) ; Zech frères, 1947.

Nous avons déjà présenté le second volume de ce traité *De Sacramentis* (*Ami*, 1948, p. 176). Les mêmes qualités de brièveté, de clarté, de sûreté théologique se retrouvent dans ce premier volume, où nous avons les traités : des Sacrements en général (p. 7-58), du Baptême (p. 59-84), de la Confirmation (p. 85-116), de l'Eucharistie (p. 117-228). Dans les questions controversées, l'auteur se contente d'exposer les diverses opinions sans prendre parti (causalité des sacrements, grâce sacramentelle), ou bien il indique simplement ce qui lui paraît devoir être retenu de chaque opinion (essence du sacrifice eucharistique).

Au point de vue historique, l'auteur paraît très au courant des résultats acquis : il ne cherche pas, par exemple, à faire remonter aux apôtres l'onction du Saint-Chrême à la Confirmation ; dans le traité de l'Eucharistie, il tient compte des travaux parus depuis trente ans sur les origines de la messe, l'évolution des formules relatives à la présence réelle et à la transsubstantiation.

Aussi complet dans sa brièveté que le volume précédemment recensé, ce traité *De Sacramentis*, sera grandement utile aux séminaristes et aux prêtres du ministère pour revoir rapidement et sérieusement leur théologie. Manuel possible pour les vocations tardives, avions-nous également ajouté.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 20 julii 1948

Eug. LINDECKER, *Vic. gén.*

Le gérant : A. BORDET

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)

le procès en canonisation, la signification politique de son deuxième culte). (D'après *Paru* de juillet-48, page 107.)

A signaler antérieurement une biographie populaire très agréable de Apolline de GOURLET, in-12 de 246 p., Publiroc, 1930 (cf. *Ami* 1931, p. 240).

P. 102. — *S. Agrapaud ?* — C'est, sans doute, *Aggripanus* (ou Aggripinus, ou Aggripianus) = *Saint Egrève*.

IL y a : S. Egrève, évêque du Puy, martyrisé après 650, fête le 1er février ; — S. Egrève, évêque d'Autun, † vers 540, fêté le 1er janvier.

P. 102. — Saint *Agrapaud*. 1o C'est sans doute une forme de S. *Agapit*, martyr à 15 ans en Palestine, fête le 18 août ; nos populations wallonnes le dénomment S. Agrapaut. — 2o Ce saint ne serait autre que S. *Erasme*, honoré en certaines paroisses wallonnes, entre autres à Leffe-Dinant où se trouve, à l'église, un groupe représentant le bourreau enroulant autour d'un treuil les entrailles du martyr.

P. 102. — *S. Yorre* = *S. Georges* = Joire, Geoire, Juire. Jorioz, Juéry, Jordy — (Donjeux = Domnus Joris) ; cf. Longnon, *Noms de lieux*, ou Giry, *Diplomatique*.

D'après Victor Carrière, *Introduction aux études d'Histoire ecclésiastique locale*, t. II, p. 530, 533 : Saint-Yorre (Allier) = St Tiorre (de Tioderium, Theodericum).

St Yorre est une défiguration de *S. Thierry*, et très probablement de ce Thierry qui mourut en 533 et fut le fils spirituel de S. Remy. Voici, tiré d'un article du *Bulletin de la Société d'Emulation* [de l'Allier] (t. XIV, p. 369) : « Le patron de l'église de Saint-Yorre, qui est aujourd'hui S. Ferréol, était jadis S. Thierry, sanctus Theodoricus, et j'ai trouvé ce nom successivement écrit du XIIIe au XVe s. S. Thierre, S. Thiare et S. Tiorre (1411) d'où enfin Saint-Yorre. »

S. Jorion, honoré à Béthune le 26 juillet.

P. 102. — Pour l'appareillage métallique de vitraux, voir : *Usine Metallid*, Lauffer frères, à Hermalle-sur-Argenteau, province de Liège (Belgique) ; — *Usine Métal-Augène*, à Herstal-lez-Liège.

Pour les pèlerins de Lourdes. — Lourdes, centre de rencontre des pèlerins du monde entier représente, cette année, le « *Visage Chrétien de la France* » grâce à l'Exposition ouverte du 20 juillet au 10 octobre 1948, exposition qui groupe plus de 50 mouvements et organismes nationaux. Elle sera le complément heureux des manifestations grandioses qui font le prestige de Lourdes.

L. CRISTIANI. — **Le mois de juin, c'est le mois du Sacré Cœur.** — Tract de 4 p. in-4, 2 f., port en plus. — En vente à l'Institut Missionnaire des Filles de Saint-Paul, 81, rue Pierre-Voyant, Villeurbanne (Rhône), 1948.

Principe, histoire, pratique de la dévotion au Sacré Cœur, spécialement pendant le mois de juin : tel est le contenu de ce tract, rédigé d'une plume alerte, semé de traits peu connus et très frappants, où respire une piété profonde. A répandre dans les familles, même touchées par l'indifférence religieuse.

Georges BÉLANGER, C. SS. R. — **Sur le chemin du Roi.** — In-12 de 380 p. — Sainte-Anne-de-Beaupré (Canada), Librairie Alphonsienne, 1948.

Ce chemin royal, c'est celui de la vocation. Ayant donné des retraites sur ce sujet toujours actuel, l'auteur a résumé ses instructions et les a groupées ici. Elles gardent de leur origine un tour oratoire et familier, et surtout un style imagé et vivant, où les histoires et même les historiettes ont trouvé place. Mais la doctrine en est mûrie.

Dix-huit instructions renseignent d'abord sur la vocation en général ; vingt-quatre autres étudient les vocations spéciales : mariage, vie religieuse, sacerdoce. Cet ouvrage peut être mis entre les mains des jeunes gens et jeunes filles qui cherchent leur voie. Il sera utile surtout aux prêtres qui auraient à donner des retraites pour le choix d'un avenir.

J.-Fr. BONNEFOY, franciscain. — 1. **Saint Florent, évêque d'Orange.** In-12 de 146 p. — 2. **Le Cœur Immaculé de Marie.** In-12 de 40 p. — 3. **Bibliographie de l'Annonciade.** In-8 de 72 p. — 4. **La dévotion au Sacré Cœur et l'Ordre de l'Annonciade.** In-8 de 18 p. — Chez l'auteur, aumônier de l'Annonciade, Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

1. S. Florent fut évêque d'Orange au début du VIe siècle. Le R. P. Bonnefoy a recueilli dans ces pages les très brèves données que l'on a sur sa vie, des indications plus nombreuses sur son culte, ses reliques et ses miracles. Cet ouvrage, épuisé dans l'édition française a été traduit en italien (en vente *ibid.*).

2. Le R. P. Bello, ministre général des Frères Mineurs, a adressé à son Ordre, en 1944, une lettre circulaire où, s'inspirant des écrits de sa famille religieuse, il donne la doctrine et indique la pratique de cette forme de dévotion à Marie. Le R. P. Bonnefoy a donné de cette lettre une traduction précédée d'une brève introduction.

3 et 4. Ces deux opuscules sont relatifs à l'Annonciade de Ste Jeanne de Valois. Le premier est une copieuse bibliographie concernant les origines et l'histoire des Annonciades ; le second retrace le développement original, à l'intérieur du même Ordre, de la dévotion au Sacré Cœur sous l'influence de la Fondatrice et du Co-fondateur, le P. Gabriel-Marie, franciscain.

R. P. SCHAAF. — **De Sancto Antonio Patavino, Ecclesiæ doctore.** — In-12 de 56 p. — Quaracchi (Firenze), 1946. — **Traduction franç.** par les PP. Coiteux et Matura, O. F. M. — In-12 de 36 p. — Montréal, 1947.

Cette lettre circulaire, écrite à l'occasion de la proclamation du doctorat de saint Antoine, énumère les titres qu'il possède à ce nouvel honneur que lui a rendu l'Eglise. La traduction française présente ce texte divisé en paragraphes et ajoute des titres qui permettront de saisir mieux et plus vite le plan et la suite des idées.

R. P. PLUS, S. J. — **La Messe, le plus beau sujet de méditation.** — In-12 de 172 p. — Toulouse, Apostolat de la Prière, 1946.

Rien n'est banal de ce qui sort de la plume féconde du P. Plus. Il n'innove pas dans la doctrine, mais dans la présentation et l'expression : *non nova, sed nove*. Et les choses que l'on sait, ou que l'on croit savoir, on les sait mieux après l'avoir lu.

Ces réflexions s'appliquent au présent volume. Il contient trente plans de méditations sur la messe. Les mots : *plan* et *méditation* doivent ici être pris au sens strict. Ce sont des indications — historiques, liturgiques, doctrinales — souvent numérotées, ou distinguées par la forme donnée aux alinéas. Elles peuvent servir à une retraite de huit jours (4 méditations par jour), ou même à une retraite de trente jours, divisée en quatre semaines (comme les *Exercices* de saint Ignace) : se réformer ; imiter N.-S. ; le suivre au Calvaire ; le suivre dans ses mystères glorieux.

A. D'AURENCHE. — **Chemins de Compostelle.** — In-8 carré de 170 p., 250 f. — Paris, Bonne Presse, 1948.

Cet ouvrage, bien illustré, nous conduit sur les « chemins » principaux suivis jadis par les pèlerins de Compostelle. Les rassemblements avaient lieu à Paris, Vézelay, Le Puy, Arles et Perpignan, et leurs itinéraires se rejoignaient à mesure qu'on s'approchait du but. Avec beaucoup d'art l'auteur conduit le lecteur moderne sur les mêmes routes en lui faisant admirer les merveilles de la nature et les réalisations humaines qui les jalonnent. Quelques documents bien savoureux sont cités en appendice. L'érudit trouvera à glaner dans ce livre ; nos chefs d'institution pourraient (s'il était moins cher) en prendre pour leurs distributions de prix.